

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Renouvellement convention d'occupation consentie par la Ville de Lyon au profit de M. Didier Montmasson de locaux sis 8 rue Gadagne à Lyon 5ème – EI 05 040 **Page 1366**
- Avenant n° 5 à la convention d'occupation du 29 août 2013 consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon **Page 1366**
- Avenants aux conventions d'occupation temporaire du domaine public, au profit de la Société Hivory **Page 1367**
- Autorisation conventionnelle de tour d'échelle consentie par la Ville de Lyon **Page 1367**
- Convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé à titre onéreux **Page 1368**
- Conventions d'occupation temporaire **Page 1368**
- Musée des beaux-arts - Mise à disposition de locaux .. **Page 1369**
- Conclusions de baux..... **Page 1370**
- Renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre onéreux..... **Page 1371**
- Aliénation de biens mobiliers **Page 1371**

Arrêtés municipaux :

- Abrogations de délégation de signature à des élus d'arrondissement **Page 1372**
- Délégations de signature accordées par M. le Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics - Attributions et abrogations de délégations - Modification de l'arrêté n° 2018-29220 du 7 novembre 2018 modifié **Page 1374**
- Prolongation du marché de la création et du marché de l'artisanat et des métiers d'art le 19 mai 2019..... **Page 1374**
- Arrêté de Police du Maire réglementant l'usage des engins de déplacement personnels motorisés dans la commune de Lyon **Page 1375**
- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents..... **Page 1375**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 1377**
- Délégation générale aux ressources humaines :
 - Arrêtés individuels **Page 1430**
- Centre communal d'action sociale :
 - Arrêtés individuels **Page 1431**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la commande publique - Avis **Page 1432**
- Droit des sols : déclarations préalables, permis de construire, per-

- mis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage **Page 1432**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Renouvellement convention d'occupation consentie par la Ville de Lyon au profit de M. Didier Montmasson de locaux sis 8 rue Gadagne à Lyon 5ème – EI 05 040 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un immeuble situé 8 rue Gadagne à Lyon 5ème, de section cadastrale AE 66, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 05 040, et appartenant à son domaine privé ;

Considérant qu'aux termes d'une convention d'occupation, en date du 3 février 2017, la Ville de Lyon met à la disposition de M. Didier Montmasson, artiste et professeur d'arts plastiques, des locaux situés au 4ème étage de l'immeuble susvisé, afin d'y installer son atelier, dans le but de mener à bien son projet art/science et technologie baptisé Ovide/Oviri, en lien avec sa thèse et en partenariat avec la plateforme ldpro professionnelle du lycée Aragon de Givors ;

Considérant que cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2018 ;

Considérant que M. Didier Montmasson a de nouveau sollicité la mise à disposition de ces locaux ;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville de Lyon, dans l'optique d'une bonne gestion, d'accéder à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation, au profit de M. Didier Montmasson, des locaux situés au 4ème étage de l'immeuble 8 rue Gadagne à Lyon 5ème, d'une surface de 93 m2 environ, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2019 prorogeable par tacite reconduction par périodes d'un an dans la limite d'une durée totale de 3 ans (soit 2 reconductions possibles), pour l'installation de son atelier d'artiste à l'exclusion d'organisation de représentation commerciale des œuvres, moyennant une redevance mensuelle de 310 € (trois cent dix euros) hors charges et hors taxes payable à terme échu.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 9 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Avenant n° 5 à la convention d'occupation du 29 août 2013 consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, pour la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2ème – EI 02 112 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 5, L 2122-23 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordée par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Métropole de Lyon est propriétaire d'un bâtiment appartenant à son domaine privé, dénommé « Chapelle de la Trinité », sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2ème, dans l'enceinte du lycée Ampère ;

Considérant que la Ville de Lyon a toujours utilisé cet édifice religieux dans le cadre d'animations culturelles, et que ce bâtiment est mis à la disposition de l'association « Les Grands Concerts » (ex association des Festivals), et répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 02 112 ;

Considérant qu'après accord entre la Ville de Lyon et la Métropole, la cession de l'édifice par la Métropole au profit de la Ville de Lyon était prévue, il avait été établie une convention de mise à disposition du bien se terminant le 31 décembre 2017 ;

Considérant qu'à ce jour la cession n'a toujours pas abouti, et considérant que les besoins de la Ville de Lyon sont toujours d'actualité, la Métropole a accepté de poursuivre la mise à disposition de la « Chapelle de la Trinité » au profit de la Ville de Lyon, jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un avenant n° 5 à la convention d'occupation du 29 août 2013 relative à la mise à disposition par la Métropole au profit de la Ville de Lyon, de la Chapelle de la Trinité ; le terme de cette convention est porté au 31 décembre 2020. La redevance annuelle avait été fixée à 10 000 euros à la signature de la convention le 29 août 2013.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 15 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Avenants aux conventions d'occupation temporaire du domaine public, au profit de la Société Hivory : EI 01 031 - 03 018 - 03 020 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 45-9 et suivants du code des postes et des communications électroniques ;

Vu les articles L 2122-18, L 2122-22 5°, et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordée par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019-30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire des immeubles situés :

- 1, place Louis Pradel à Lyon 1er, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 01031, dénommé « Annexe de l'Hôtel de Ville », appartenant à son domaine public ;

- 1, place Antonin Jutard à Lyon 3ème, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 03018, dénommé « Palais de la mutualité », appartenant à son domaine public ;

- 205, rue de Créqui à Lyon 3ème, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 03020, dénommé « Bourse du travail », appartenant à son domaine public ;

Considérant que, par conventions d'occupation temporaire du domaine public, la Ville de Lyon a autorisé à la société SFR à installer en toiture des relais radiotéléphoniques afin d'exploiter son réseau de télécommunication ;

Considérant que la société SFR a fait part de son intention, conformément aux dispositions desdites conventions, de procéder au transfert de l'ensemble des contrats la reliant à la Ville de Lyon au profit de l'une des filiales du groupe Altice, la société Hivory ;

Considérant qu'au cas d'espèce les spécificités de l'affectation le justifiant au regard de l'activité économique projetée, l'article L 2122-1-1 du même code prévoyant une procédure de sélection préalable n'est pas applicable ;

Considérant que cette occupation n'est pas incompatible avec l'affectation du domaine ou avec les capacités disponibles ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature des avenants aux conventions d'occupation temporaire, au profit de la société Hivory, à compter de la date de signature des avenants.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout tiers à une convention d'occupation du domaine public conclue susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses, est recevable à former, devant le juge du contrat, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles, exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Fait à Lyon, le 15 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Autorisation conventionnelle de tour d'échelle consentie par la Ville de Lyon au profit de la société « MesoBatir » pour une durée allant du 1er au 20 mars 2019 afin de procéder au ravalement de la façade de l'immeuble sis 14 montée de la Butte à Lyon 1er - EI 01 182 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019-30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire des immeubles situés 8 bis quai Saint Vincent à Lyon 1er, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 01 182, parcelle cadastrée AB 84, relevant de son domaine public et affecté aux « Subsistances » ;

Considérant la demande de la société « MesoBatir » à la Ville de Lyon de bénéficier d'un droit d'accès et d'installation d'une tour d'échafaudage sur le terrain situé au nord du site sus-désigné, afin de procéder au ravalement de la façade de l'immeuble situé 14 montée de la Butte à Lyon 1er, parcelle cadastrée AB 88, jouxtant la parcelle appartenant à la Ville de Lyon ;

Considérant que le mur Sud de l'immeuble sis 14 montée de la Butte est bâti en dessus de la propriété Ville de Lyon et, en raison de la disposition des lieux, il est matériellement impossible de procéder à tout ou partie des travaux indispensables de ravalement de la façade de l'immeuble sans installer l'échafaudage nécessaire à leur réalisation sur la parcelle AB 84 ;

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 265€ (deux cent cinquante-deux euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant qu'au cas d'espèce les spécificités de l'affectation le justifiant au regard de l'activité économique projetée, l'article L 2122-1-1 du même code prévoyant une procédure de sélection préalable n'est pas applicable ;

Considérant que cette occupation est compatible avec l'affectation du domaine public et dans une optique de bonne valorisation de son patrimoine ;

Décide :

Article Premier. - La Ville de Lyon concède à la société « MesoBatir », un droit dit de « tour d'échelle » pour permettre le ravalement de la

façade de l'immeuble sis 14 montée de la Butte à Lyon 1er, pour une emprise totale d'environ 19.05m², pendant une durée allant du 5 au 26 avril 2019 moyennant le paiement d'une redevance de 265 €uros.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 17 avril 2019

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY

Convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé à titre onéreux pour la mise à disposition de boxes situés dans la galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux - 69001 Lyon au profit de l'association « Le Raffut » pour la période du jeudi 4 au mercredi 17 avril 2019 - EI 01 204 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire - hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de boxes situés dans la galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux - 69001 Lyon, référencée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 204, parcelles cadastrées 69381 - AT 46, AT54, AT146, et AT 150 ;

Considérant que ce tènement immobilier, constitué de plusieurs lots appartenant à différentes copropriétés, appartient au domaine privé de la Ville de Lyon ;

Considérant que l'association se donne pour objectif de contribuer au développement entrepreneurial solidaire des créateurs et des artisans du secteur des métiers d'art et culturel de la région Auvergne-Rhône-Alpes en sélectionnant les porteurs de projets à fort potentiel, qu'il soit au stade de l'idée ou à l'amorçage de leur entreprise, notamment en structurant l'accompagnement qui leur permettra d'atteindre au mieux leurs objectifs ; accompagner les artisans d'art dans le développement de leur projet entrepreneurial ; favoriser le développement économique des entreprises d'artisanat d'art ; relocaliser l'artisanat d'art et maintenir les savoir-faire locaux ; permettre la montée en compétence des artisans d'art locaux ; créer des emplois locaux et réduire la précarité du secteur ; transmettre des modes de productions et de consommations plus durables ;

Considérant que la manifestation 2019 se déroulera du vendredi 5 au mardi 16 avril 2019 et afin de rendre cet événement plus visible, l'association « Le Raffut » sollicite la Ville de Lyon pour la mise à disposition - du jeudi 4 au mercredi 17 avril 2019 - des boxes de la galerie des Terreaux susmentionnés ;

Considérant que la Ville de Lyon, estimant que cet événement répond à ses objectifs en matière de politique festive et artistique, souhaite répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable portant sur les boxes situés en façade de la galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux - 69001 Lyon, au profit de l'association « Le Raffut », pour la période allant du jeudi 4 au mercredi 17 avril 2019, moyennant le versement d'une redevance s'élevant à 522,86 € (cinq cent vingt-deux euros et 86 centimes) charges et taxes comprises.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 17 mai 2019

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY

Convention d'occupation temporaire relative à la mise à disposition à titre onéreux de la parcelle de terrain sise rue Oradour sur Glane à Vénissieux (69200), au profit de la société Emeraudes Avenue, EI 99 015 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une surface de 1126 m² sise rue Oradour sur Glane à Vénissieux (69200), répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 99 015, cadastrée A188, relevant de son domaine public ;

Considérant la demande de la Société Emeraudes Avenue d'utiliser ledit terrain aux fins de stockage temporaire de véhicules ;

Considérant que ladite société est bénéficiaire d'une convention d'occupation temporaire arrivant à échéance le 14 juin 2019, a sollicité le renouvellement de la convention pour une durée équivalente, soit jusqu'au 14 juin 2020 ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine public et de la valorisation de son patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition d'un terrain d'une surface de 1126 m² situé rue Oradour sur Glane à Vénissieux, au

profit de la société Emeraudes Avenue, par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal à effet du 15 juin 2019 et à échéance du 14 juin 2020, moyennant une redevance annuelle de 9194 € (neuf mille cent quatre vingt quatorze euros).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 17 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon d'une partie du gymnase de la Duchère sis 358 avenue de Champagne à Lyon 9ème – EI 09 347 (Service Gestion domaniale - Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Métropole de Lyon est propriétaire du gymnase de la Duchère et des locaux situés aux 1ers et 2èmes sous-sols du bâtiment sis 358 avenue de Champagne à Lyon 9ème, de section cadastrale AO 79, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 09 347 ;

Considérant que la Ville de Lyon souhaite, pour des besoins de stockage de matériel utilisé lors de la manifestation sportive organisée par le club Lyon Gymnastique Rythmique (Lyon GR) les 23 et 24 mars 2019, occuper au sein de ce gymnase un local, une salle de réunion et des blocs sanitaires situés au 1er sous-sol, ainsi que le gymnase pour la tenue de l'évènement ;

Considérant qu'il convient de mettre à la disposition de la Ville de Lyon une partie du gymnase de la Duchère et de procéder à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire ;

Considérant qu'afin de permettre le stockage de matériel dans le cadre de la manifestation de championnat Auvergne Rhône-Alpes de gymnastique rythmique organisée, au sein du gymnase, par le club Lyon Gymnastique Rythmique (Lyon GR) les 23 et 24 mars 2019 et la tenue de cet évènement ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire au profit de la Ville de Lyon des locaux susvisés situés au sein du gymnase de la Duchère sis 358 avenue de Champagne à Lyon 9ème, prenant effet à compter du vendredi 22 mars 2019 pour se terminer le dimanche 24 mars 2019, pour des besoins de stockage de matériel utilisé lors de la manifestation sportive organisée par le club Lyon Gymnastique Rythmique (Lyon GR) les 23 et 24 mars 2019 ainsi que pour la tenue de l'évènement, moyennant une redevance forfaitaire de 150 € (cent cinquante euros) pour la durée de l'occupation.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 21 mars 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Musée des beaux-arts - Mise à disposition de locaux au profit de l'entreprise Semarchy (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2016/1993 du Conseil municipal du 25 avril 2016 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des beaux-arts ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Musée des beaux-arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1er, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013 ;

Considérant la demande de Semarchy, située 14 rue Professeur Deperet – Bât. A – 69160 Tassin-la-Demi-Lune, d'organiser une manifestation au musée le 27 juin 2019, de 9 heures à 18 heures ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle de locaux au profit de Semarchy, le 27 juin 2019, de 9 heures à 18 heures, pour 70 participants, moyennant une redevance de 5000.00 (cinq mille) euros HT (TVA à 20%).

- Les locaux mis à disposition sont l'auditorium Henri-Focillon et le café-restaurant Les Terrasses Saint-Pierre.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 2 mai 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Conclusion d'un bail pour la mise à disposition d'un emplacement de stationnement sis 8 rue du 14 Juillet à Villeurbanne (69100) au profit de M. Martin Claude - EI 99 077 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que dans le cadre d'un projet d'aménagement, la Ville de Lyon est devenue propriétaire de plusieurs tènements immobiliers situés 9 rue Claudius Pionchon à Lyon 3ème, et 8/10 rue du 14 Juillet à Villeurbanne (69100) répertoriés sous les numéros d'ensembles immobiliers 03 430 et 99 077, parcelles cadastrées DY 33 et CO 203, sur lesquels sont érigés un immeuble d'habitation et sept boxes à usage de garage ;

Considérant que cette acquisition a été réalisée au nom et pour le compte de la commune de Lyon dans le cadre d'un projet d'aménagement et que de fait, la Ville de Lyon est devenu le nouveau propriétaire des biens avec entrée en jouissance à la date du 25 juillet 2018 ;

Considérant que la Ville de Lyon a agréé le maintien de la mise à disposition de l'emplacement de stationnement au profit de M. Martin Claude par bail ;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion et de la valorisation de son patrimoine immobilier, de conclure un nouveau bail à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un nouveau bail pour l'occupation d'un emplacement de stationnement - situé 8 rue du 14 Juillet à Villeurbanne (69100), au profit de M. Martin Claude, à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 moyennant un loyer annuel de 523,80 € (cinq cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 17 avril 2019

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe Déléguée,

Nicole GAY

Conclusion d'un bail pour la mise à disposition d'un emplacement de stationnement sis 8 rue du 14 Juillet à Villeurbanne (69100) au profit de Mme Boughanmi Sonia - EI 99 077 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que dans le cadre d'un projet d'aménagement, la Ville de Lyon est devenue propriétaire de plusieurs tènements immobiliers situés 9 rue Claudius Pionchon à Lyon 3ème, et 8/10 rue du 14 Juillet à Villeurbanne (69100) répertoriés sous les numéros d'ensembles immobiliers 03 430 et 99 077, parcelles cadastrées DY 33 et CO 203, sur lesquels sont érigés un immeuble d'habitation et sept boxes à usage de garage ;

Considérant que cette acquisition a été réalisée au nom et pour le compte de la commune de Lyon dans le cadre d'un projet d'aménagement et que de fait, la Ville de Lyon est devenu le nouveau propriétaire des biens avec entrée en jouissance à la date du 25 juillet 2018 ;

Considérant que la Ville de Lyon a agréé le maintien de la mise à disposition de l'emplacement de stationnement au profit de Mme Boughanmi Sonia par bail ;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion et de la valorisation de son patrimoine immobilier, de conclure un nouveau bail à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un nouveau bail pour l'occupation d'un emplacement de stationnement - situé 8 rue du 14 Juillet à Villeurbanne (69100), au profit de Mme Boughanmi Sonia, à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 moyennant un loyer annuel de 790,92 € TTC (sept cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-douze centimes).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 17 avril 2019

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe Déléguée,

Nicole GAY

Conclusion d'un bail pour la mise à disposition d'un emplacement de stationnement sis 8 rue du 14 Juillet à Villeurbanne (69100) au profit de Mme et M. Boughanmi - EI 99 077 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que dans le cadre d'un projet d'aménagement, la Ville de Lyon est devenue propriétaire de plusieurs tènements immobiliers situés 9 rue Claudius Pionchon à Lyon 3ème, et 8/10 rue du 14 juillet à Villeurbanne (69100) répertoriés sous les numéros d'ensembles immobiliers 03 430 et 99 077, parcelles cadastrées DY 33 et CO 203, sur lesquels sont érigés un immeuble d'habitation et sept boxes à usage de garage ;

Considérant que cette acquisition a été réalisée au nom et pour le compte de la commune de Lyon dans le cadre d'un projet d'aménagement et que de fait, la Ville de Lyon est devenu le nouveau propriétaire des biens avec entrée en jouissance à la date du 25 juillet 2018 ;

Considérant que la Ville de Lyon a agréé le maintien de la mise à disposition de l'emplacement de stationnement au profit de Mme Boughanmi Mahbouba et M. Boughanmi Khalifa par bail ;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion et de la valorisation de son patrimoine immobilier, de conclure un nouveau bail à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un nouveau bail pour l'occupation d'un emplacement de stationnement - situé 8 rue du 14 juillet à Villeurbanne (69100), au profit de Mme Boughanmi Mahbouba et M. Boughanmi Khalifa, à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 moyennant un loyer annuel de 539,36 € TTC (cinq-cent trente-neuf euros et trente-six centimes).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 17 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre onéreux pour la mise à disposition par la Ville de Lyon au groupement d'intérêt public « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi » du bâtiment G sis 24, rue Rognon-69007 Lyon - EI : 07 075 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du bâtiment dénommé « Ilot Rognon » sis 24, rue Rognon-69007 Lyon au sein du tènement immobilier dénommé « Centre Berthelot » relevant de son domaine public et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 07 075 ;

Considérant la demande du groupement d'intérêt public « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi » de renouveler la convention d'occupation du 13 décembre 2016 pour la mise à disposition du bâtiment G de l'Ilot Rognon et moyennant une redevance annuelle de 130 000 € ;

Considérant l'accord de la Ville de Lyon de renouveler la convention d'occupation temporaire jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé au renouvellement de la mise à disposition par la Ville de Lyon au groupement d'intérêt public « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi », par convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux, du bâtiment G sis 24, rue Rognon à Lyon 7ème, au sein du tènement immobilier dénommé « Centre Berthelot », à compter du 1er mai 2019 jusqu'au 31 décembre 2022, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 132 615 € hors taxes et hors charges.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 17 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Aliénation de biens mobiliers – Décision de mise en vente de matériel divers (Direction de la commande publique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2018-4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018 donnant, au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix par unité n'excédant pas 4600 euros nets de taxe » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019 portant délégations accordées par le Maire de Lyon à ses Adjointes et à des conseillers municipaux ;

Décide :

Article Premier - La mise en vente des matériels ci-dessous est prononcée. Cette vente interviendra via le dispositif en ligne de vente aux enchères du matériel inutilisé de la Ville.

Numéro	Nom du produit	Catégorie	Début de la vente	Mise à prix
6364	Compresseur avec cuve	Autres	30/04/2019	2000,00 €
6363	Palan pont roulant	Autres	30/04/2019	3000,00 €
6362	Palan pont roulant	Autres	30/04/2019	3000,00 €
6361	Tonne à eau sur remorque	Matériel agricole	30/04/2019	50,00 €
6360	Bac plonge + robinetterie	Equipement de cuisine	30/04/2019	50,00 €
6359	Lave-vaisselle HS + table entrée et table de sortie	Equipement de cuisine	30/04/2019	80,00 €
6358	Compresseur avec cuve	Autres	30/04/2019	500,00 €
6357	Tronçonneuse à métaux Ultra	Autres	30/04/2019	500,00 €
6356	Cisaille poinçonneuse Mubea	Autres	30/04/2019	500,00 €
6355	Perceuse à colonne Erla	Autres	30/04/2019	500,00 €
6354	Raboteuse dégauchisseuse Chambon	Autres	30/04/2019	500,00 €
6353	Toupie tenonneuse Chambon	Autres	30/04/2019	500,00 €
6352	Scie à ruban Centoro	Autres	30/04/2019	500,00 €
6351	Benne B173 utilitaire	Non roulant	30/04/2019	500,00 €
6350	Renault Trafic 143APA 1.9Dci	Utilitaire	30/04/2019	500,00 €
6349	Jeu extérieur cage	Jeux	30/04/2019	100,00 €
6348	Jeu extérieur tipi	Jeux	30/04/2019	100,00 €
6347	Structure toboggan	Jeux	30/04/2019	350,00 €
6346	Gerbeur 12v Eaby 0329W	Autres	30/04/2019	100,00 €
6345	Scenic 115cv authentique CY-101-NY	Voiture	30/04/2019	100,00 €
6344	Iveco Eurocargo 242AJM69	Poids lourd	30/04/2019	2 000,00 €
6343	Lot de 4 roues complètes Renault Laguna 466ard69	Autres	30/04/2019	100,00 €
6342	Machine de lavage auto Bio	Autres	30/04/2019	50,00 €
6341	Fiorino D utilitaire AK-604-JN 1.3mtj	Utilitaire	30/04/2019	500,00 €
6340	Doblo D utilitaire BD-004-TG 1.3mjt	Voiture	30/04/2019	500,00 €

Art. 2. – En cas d’enchère valide, la vente sera réputée parfaite et le bien vendu.

Art. 3. – En cas d’absence d’enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale.

Art. 4. – La présente décision prendra effet après affichage et transmission au représentant de l’Etat dans le département.

Art. 5. – M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l’exécution de la présente décision.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 13 mai 2019

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué aux Finances et à la Commande Publique,
Richard BRUMM

Abrogation de délégation de signature à un élu d’arrondissement - M. Arthur Remy (Mairie du premier arrondissement)

Le Maire du 1er arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-28, L 2122-18 et L 2122-20 ;

Vu l’arrêté n° 04-14-01 de Mme la Maire du 1er arrondissement en date du 26 novembre 2015 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 12 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l’élection du Maire et de ses adjoints ;

Arrête :

Article Premier. - L’arrêté n° 04-14-01 en date du 26 novembre 2015, donnant délégation de fonction du Maire d’arrondissement à M. Arthur Remy, Conseiller municipal, 1er Adjoint au Maire du 1er arrondissement, dans les matières désignées ci-après, est abrogé par le Maire d’arrondissement :

Dans les matières ci-après :

- Finances ;
- Patrimoine et Grands Projets ;
- Aménagement et cadre de vie (voirie, propreté, espaces verts) ;
- Services publics ;
- Transports.

Art. 2. - Le présent arrêté prendra effet à partir du 10 mai 2019, après transmission à la Préfecture, affichage public et notification à l’intéressé par envoi par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Mairie du 1er arrondissement est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié à l’intéressé.

Art. 4 - Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la date de publicité.

Lyon, 10 mai 2019

Nathalie PERRIN-GILBERT
Maire du 1er arrondissement de Lyon

Abrogation de délégation de signature à un élu d'arrondissement - M. Jean-Pierre Bouchard (Mairie du premier arrondissement)

Le Maire du 1er arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-28, L 2122-18 et L 2122-20 ;

Vu l'arrêté n° 04-14-03 de Mme la Maire du 1er arrondissement en date du 26 novembre 2015 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 12 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et de ses adjoints ;

Arrête :

Article Premier. - L'arrêté n° 04-14-03 en date du 26 novembre 2015, donnant délégation de fonction du Maire d'arrondissement à M. Jean-Pierre Bouchard, 3ème Adjoint au Maire du 1er arrondissement, dans les matières désignées ci-après, est abrogé par le Maire d'arrondissement :

Dans les matières ci-après :

- Vie économique diurne et nocturne, Artisanat ;

- Secteur Musical ;

- Politique événementielle ;

- Élu référent au Conseil de Quartier Bas des Pentes - Presqu'île.

Art. 2. - Le présent arrêté prendra effet à partir du 10 mai 2019, après transmission à la Préfecture, affichage public et notification à l'intéressé par envoi par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Mairie du 1er arrondissement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié à l'intéressé.

Art. 4 - Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la date de publicité.

Lyon, 10 mai 2019

Nathalie PERRIN-GILBERT
Maire du 1er arrondissement de Lyon

Abrogation de délégation de signature à une élue d'arrondissement - Mme Corinne Soulanet-Bonneric (Mairie du premier arrondissement)

Le Maire du 1er arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-28, L 2122-18 et L 2122-20 ;

Vu l'arrêté n° 04-14-02 de Mme la Maire du 1er arrondissement en date du 26 novembre 2015 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 12 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et de ses adjoints ;

Arrête :

Article Premier. - L'arrêté n° 04-14-02 en date du 26 novembre 2015, donnant délégation de fonction du Maire d'arrondissement à Mme Corinne Soulanet-Bonneric, 2ème Adjointe au Maire du 1er arrondissement, dans les matières désignées ci-après, est abrogé par le Maire d'arrondissement :

Dans les matières ci-après :

- Politique culturelle ;

- Initiatives économiques, sociales et solidaires ;

- Initiatives écologiques ;

- Élu référente au Conseil de Quartier Haut et Cœur des Pentes.

Art. 2. - Le présent arrêté prendra effet à partir du 10 mai 2019, après transmission à la Préfecture, affichage public et notification à l'intéressée par envoi par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Mairie du 1er arrondissement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié à l'intéressée.

Art. 4 - Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la date de publicité.

Lyon, 10 mai 2019

Nathalie PERRIN-GILBERT
Maire du 1er arrondissement de Lyon

Abrogation de délégation de signature à une élue d'arrondissement - Mme Fatima Berrached (Mairie du premier arrondissement)

Le Maire du 1er arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-28, L 2122-18 et L 2122-20 ;

Vu l'arrêté n° 04-14-04 de Mme la Maire du 1er arrondissement en date du 26 novembre 2015 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 12 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et de ses adjoints ;

Arrête :

Article Premier. - L'arrêté n° 04-14-04 en date du 26 novembre 2015, donnant délégation de fonction du Maire d'arrondissement à Mme Fatima Berrached, 4ème Adjointe au Maire du 1er arrondissement, dans les matières désignées ci-après, est abrogé par le Maire d'arrondissement :

- Enfance ;

- Education et citoyenneté ;

- Jeunesse ;

- Mémoire et anciens combattants ;

- Démocratie participative.

Art. 2. - Le présent arrêté prendra effet à partir du 10 mai 2019, après transmission à la Préfecture, affichage public et notification à l'intéressée

par envoi par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Mairie du 1er arrondissement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié à l'intéressée.

Art. 4 - Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la date de publicité.

Lyon, 10 mai 2019

Nathalie PERRIN-GILBERT
Maire du 1er arrondissement de Lyon

Abrogation de délégation de signature à un élu d'arrondissement - M. André Gachet (Mairie du premier arrondissement)

Le Maire du 1er arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-28, L 2122-18 et L 2122-20 ;

Vu l'arrêté N°04-14-07 de Mme la Maire du 1er arrondissement en date du 26 novembre 2015 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 12 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et de ses adjoints ;

Arrête :

Article Premier. - L'arrêté n° 04-14-07 en date du 26 novembre 2015, donnant délégation de fonction du Maire d'arrondissement à M. André Gachet, Conseiller d'arrondissement, 1er arrondissement, dans les matières désignées ci-après, est abrogé par le Maire d'arrondissement :

- Services sociaux de proximité et Métropole ;
- Accès aux biens et services fondamentaux ;
- Dépendance et accessibilité, participation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- Dimensions européennes et internationales.

Art. 2. - Le présent arrêté prendra effet à partir du 10 mai 2019, après transmission à la Préfecture, affichage public et notification à l'intéressé par envoi par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Mairie du 1er arrondissement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié à l'intéressé.

Art. 4 - Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la date de publicité.

Lyon, 10 mai 2019

Nathalie PERRIN-GILBERT
Maire du 1er arrondissement de Lyon

Délégations de signature accordées par M. le Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics - Attributions et abrogations de délégations - Modification de l'arrêté n° 2018-29220 du 7 novembre 2018 modifié (Direction générale des services – Secrétariat général - Direction de la commande publique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2511-27 ;

Vu la réglementation en matière de marchés publics ;

Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018 portant délégation à M. le Maire pour accomplir certains actes de gestion ;

Vu l'arrêté n° 2018-29220 de M. le Maire de Lyon en date du 7 novembre 2018 modifié donnant délégation de signature au personnel municipal en matière de marchés publics ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la marche journalière des activités municipales, de pouvoir déléguer la signature de certains marchés publics ;

Arrête :

Article Premier. - Les pages « délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux » et « Délégation générale au service au public et à la sécurité » et « Délégation générale à la culture » annexées à l'arrêté n° 2018-29220 sont remplacées par les pages du même nom en pièces jointes.

Art. 2. - Les articles et les autres annexes de l'arrêté n° 2018-29220 restent inchangés.

Art. 3 - En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsqu'un agent de la Ville de Lyon, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe, sans délai et par écrit, son supérieur hiérarchique en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Lorsque le supérieur hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, la personne dessaisie du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Art. 4 - Le présent arrêté prendra effet, après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département dès sa notification.

Art. 5 - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 13 mai 2019

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Prolongation du marché de la création et du marché de l'artisanat et des métiers d'art le 19 mai 2019 (Direction économie commerce et artisanat - Service commerce non Sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-24, L 2122-27-1°, L 2122-28, L 2212-1, L 2212-2°, L 2212-5, L 2224-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal du 10 mai 2016 modifié portant règlement général des marchés de la Ville de Lyon ;

Vu l'arrêté municipal du 4 mars 1997 modifié portant règlement du marché de l'artisanat et des métiers d'art ;

Vu l'arrêté municipal du 14 septembre 2009 modifié portant règlement du marché de la création ;

Vu l'événement organisé pour le 40ème anniversaire du marché de la création le 19 mai 2019 jusqu'à 18 heures ;

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique, ainsi que pour maintenir une bonne gestion du domaine public, il convient de réglementer l'organisation du site ;

Arrête :

Article Premier. - Le marché de la création et le marché de l'artisanat et des métiers d'art sont prolongés jusqu'à 17 heures le dimanche 19 mai 2019 et l'événement sera clôturé à 18 heures.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les 2 mois à partir de la décision.

Lyon, le 6 mai 2019

*L'Adjointe au Maire de Lyon,
Déléguée au Commerce, à l'Artisanat
et au Développement Economique,
Fouziya BOUZERDA*

Arrêté de Police du Maire réglementant l'usage des engins de déplacement personnels motorisés dans la commune de Lyon (Direction de la sécurité et prévention - S/d prévention de la délinquance - Pôle coordination territoriale)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-4 et L 2213-1 ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal ;

Considérant le développement exponentiel des engins de déplacement personnels motorisés tels que les trottinettes électriques, les hoverboards, les gyropodes, les monoroues ... sur le territoire de la Ville de Lyon ;

Considérant que l'usage actuel constaté de ces engins sur les trottoirs et sur les voiries peut représenter un danger pour leurs utilisateurs et pour les autres usagers des trottoirs et de la voirie, (vitesse des engins, utilisation à plusieurs personnes, équipement des engins, équipement de protection des utilisateurs...);

Considérant que le stationnement de ces engins en attente de location est réalisé actuellement sur les trottoirs dans des conditions souvent dangereuses et gênantes pour les piétons, les personnes malvoyantes et les personnes à mobilité réduite ;

Considérant que l'usage de ces engins de déplacement provoque régulièrement des accidents, des conflits entre usagers de l'espace public, et de nombreuses plaintes ;

Considérant que ces faits constituent des troubles manifestes à la sécurité, à la salubrité et à l'ordre publics ;

Considérant qu'il appartient au Maire de garantir la salubrité publique, la sûreté ainsi que la sécurité ;

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu de prendre des mesures de police dictées par ces circonstances particulières ;

Arrête :

Article Premier. - La circulation des engins de déplacement personnels motorisés (trottinettes électriques, hoverboards, gyropodes, monoroues...) est interdite sur les trottoirs et les berges de Saône à l'exception des engins spécifiquement adaptés au déplacement des personnes à mobilité réduite ou handicapées. Sur les trottoirs, l'engin doit être conduit à la main sans faire usage du moteur.

Art. 2. - La circulation des engins de déplacements personnels motorisés est autorisée sur les aires piétonnes et place piétonnes, ainsi que sur les voies vertes, à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons.

Art. 3. - Le stationnement des engins de déplacements personnels motorisés est autorisé sur les trottoirs à la condition de ne pas occasionner de gêne aux piétons, aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'à l'activité des commerces ou des marchands forains.

Art. 4. - Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage en Mairie.

Il sera publié au Bulletin municipal officiel.

Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans les 2 mois suivant sa publication.

Art. 5. - La violation des dispositions prévues au présent arrêté est réprimée par l'article R 610-5 du code pénal et punie de l'amende prévue pour les contraventions de 1ère classe.

Art. 6. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon, M. le Directeur départemental de la sécurité publique et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 07 mai 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué à la Sécurité,
La Salubrité, la Tranquillité Publique,
Les Occupations non commerciales du domaine public,
Les Déplacements et l'Éclairage Public
Jean-Yves SECHERESSE*

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP35282	Voie cyclable rue Maurice Flandin, sur le côté Est, de l'avenue Georges Pompidou jusqu'à la rue d'Aubigny Lyon 3ème (circulation)	Il est créé une piste cyclable dans le sens de la circulation réservée exclusivement aux cycles à deux ou trois roues rue Maurice Flandin (3), sur le côté Est, de l'avenue Georges Pompidou (3) jusqu'à la rue d'Aubigny (3) dans le sens Sud / Nord.	17/05/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35284	Cédez le passage à l'intersection de la rue Maurice Flandin et de la rue d'Aubigny, dans les deux sens de circulation Lyon 3ème (circulation)	A l'intersection de la rue Maurice Flandin (3) et de la rue d'Aubigny (3), dans les deux sens de circulation, les conducteurs circulant rue Maurice Flandin (3) sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	17/05/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP35285	Zone 30 rue Maurice Flandin Lyon 3ème (circulation)	« La zone dénommée Zone 30 Flandin, définie par : - rue Maurice Flandin, de l'avenue Georges Pompidou jusqu'à la rue d'Aubigny Constitue une zone 30 au sens de l'article R. 110-2 du code de la route. Les règles de circulation définies à l'article R. 110-2 du code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation. L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable pour une zone 30. Un aménagement de modération de la vitesse de type plateau ralentisseur est aménagé au droit de la place de Francfort. »	17/05/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35287	Circulation interdite piétons place de Francfort Lyon 3ème (circulation)	La circulation est interdite aux piétons place de Francfort, sur le Parking de la gare routière situé au Nord-Est de la place de Francfort.	16/05/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35288	Feux d'intersection et - Feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue Maurice Flandin et de l'avenue Georges Pompidou Lyon 3ème (circulation)	« La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue Maurice Flandin (3) et de l'avenue Georges Pompidou (3). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue Maurice Flandin(3), et abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. La circulation des cycles circulant rue Maurice Flandin (3) dans le sens Sud / Nord est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les cycles circulant sur rue Maurice Flandin (3) dans le sens Sud / Nord et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : - mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue Georges Pompidou (3) dans le sens Est-Ouest vers la rue Maurice Flandin dans le sens Sud-Nord. »	17/05/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35407	Abrogation - Stop sur rue Maurice Flandin et rue d'Aubigny Lyon 3ème (circulation)	L'arrêté 2009RP04690 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Stop est abrogé.	17/05/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	date de parution au BMO
2019RP35408	Abrogation - Stop sur rue Maurice Flandin et rue du Rêve d'Or Lyon 3ème (circulation)	L'arrêté 2009RP07678 du 26/04/2011, portant sur la mesure - Stop est abrogé.	17/05/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35439	Abrogation - Sens interdit (ou sens unique) sur rue Maurice Flandin Lyon 3ème (circulation)	L'arrêté 2009RP10285 du 26/04/2011, portant sur la mesure - Sens interdit (ou sens unique) est abrogé.	17/05/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					
<i>Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon. Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.</i>					

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6138	Entreprise Médiaco Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Allée André Mure	sur 30 m, au Nord du quai Riboud	Le vendredi 17 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			Le vendredi 17 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 17 mai 2019, de 7h30 à 16h30
6139	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec un bras de levage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Allée de Lodz		Le mercredi 15 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6140	Entreprise Sev Enseignes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Cours de la Liberté	trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 81	Le mardi 21 mai 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
6141	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Auguste Payant	entre le n° 14 et le n° 18 des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 et le n° 18	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6142	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	entre le n° 48 et le n° 50	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019, de 7h à 11h
6143	Entreprise Ingénierie du bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Lumière	côté impair, sur 6 m au droit du n° 9	A partir du vendredi 17 mai 2019 jusqu'au jeudi 13 juin 2019
6144	Entreprises Guillet et Clavel - Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des cycles sera interdite sur la bande cyclable à contre sens	Rue Molière	sur 30 m de part et d'autre de la rue Rabelais	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Rabelais	sur 30 m de part et d'autre de la rue Molière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 30 m de part et d'autre de la rue Rabelais	
				Rue Rabelais	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Rabelais	
				Rue Rabelais	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Molière	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6145	Entreprises Jean Lefebvre/ De Filippis/ Signature/ Seea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Servient	entre la rue Garibaldi et la trémie Vivier Merle	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au lundi 2 septembre 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Garibaldi	sur 50 m, de part et d'autre de la rue Servient	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Servient	sur 50 m, à l'Ouest de la rue Garibaldi	
6146	Entreprise Numérobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté pair, sur 5 m au droit du n° 332	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019
6147	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Claude Farrère	entre la rue Pascal et le boulevard Pinel	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Pinel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Pascal	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
6148	Entreprise Tremabat pour le compte de Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Hubert Curien	chaussée Nord, entre l'avenue Tony Garnier et la rue Jonas Salk	Le lundi 20 mai 2019
6149	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une reconstitution judiciaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont	sur 30 mètres au droit du n°18	Le mardi 28 mai 2019, de 6h à 13h
6150	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Route de Vienne	de 09h à 16h, entre le n° 55 et n° 67	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Route de Vienne	de 09h à 16h, entre le n° 55 et n° 67	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Route de Vienne	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 55 et n° 67	
				Rue de Cronstadt	des deux côtés de la chaussée	
6151	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par le personnel du Service	Avenue Barthélémy Buyet	trottoir pair, au droit du Centre Social et Culturel de Champvert	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 198 et la rue Professeur Patel (au droit du Centre social et culturel de Champvert)	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 198 et la rue Professeur Patel	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6152	Ville de Lyon - La Médiathèque du Bachut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle	des animations seront autorisées	Place du Onze Novembre 1918	partie Ouest, au droit du n°2	Le mercredi 5 juin 2019, de 15h à 17h
			des installations seront autorisées		partie Ouest, au droit du n°2	Le mercredi 5 juin 2019, de 14h à 18h
6153	Entreprise Dafra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concert dans le cadre du festival Tous à la Guill	des animations seront autorisées sur le trottoir	Avenue Jean Jaurès	au droit du n°59	A partir du jeudi 6 juin 2019, 18h, jusqu'au vendredi 7 juin 2019, 0h
			des installations seront autorisées sur le trottoir			
6154	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue du Dauphiné	sur 20 m, au droit du n° 27	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 27	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
6155	Association Union française pour la santé du pied	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée Nationale de la Santé du Pied	des animations seront autorisées	Place de la Croix Rousse		Le jeudi 6 juin 2019, de 10h à 17h
			des installations seront autorisées			Le jeudi 6 juin 2019, de 8h à 19h
6156	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	côté pair, sur 15 m au droit du n° 5	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
6157	Entreprise Liberty Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	entre le n° 11 et le n° 35	A partir du mardi 4 juin 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
				Rue Villeroy	sur 15 m, au droit du n° 23 et sur 15 m au droit du n° 75	
6158	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Bancel	au débouché sur la rue Jaboulay	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Jaboulay et la rue d'Anvers	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite (sauf le samedi et dimanche)			A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Jaboulay et la rue d'Anvers	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6159	Entreprise Only Toit Sarl Prodevyco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de bâtiment à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Morat	trottoir Est, sur 50 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	Le mercredi 22 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6160	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Jean Jaurès	trottoir Est, entre le n° 47 et n° 49	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au mercredi 5 juin 2019, de 7h30 à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 47 et n° 49	
6161	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Fénelon	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°9	A partir du vendredi 24 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6162	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Cours d'Herbouville	trottoir Ouest entre le n°17 et la montée Rater	Le jeudi 16 mai 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord / Sud entre le n°17 et la montée Rater	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 40 m entre le n° 12 et 17	Le jeudi 16 mai 2019
6163	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Pierre Scize	entre le n° 80 et n° 84	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au jeudi 6 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6164	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Anvers	entre la rue du Père Chevrier et le n° 64	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au mardi 4 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue du Père Chevrier et le n° 64	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6165	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Bois de la Caille		A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019, de 8h à 17h
6166	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Notre Dame	partie comprise entre la commune de Villeurbanne et le n°6	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°4	
6167	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	sur 30 m de part et d'autre des n° 186/20192	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au mercredi 5 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre des n° 186/20192	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6168	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Rue Bataille	sens Est/Ouest, sur 30 m au droit du n° 140	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au mercredi 5 juin 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m de part et d'autre du n° 140	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 140	
6169	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Général Frère	côté pair, sur 15 m au droit du n° 60	Le mercredi 22 mai 2019, de 7h30 à 12h
6170	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Avenue Félix Faure	entre le n° 131 et le n° 135	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						
6171	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Garibaldi	contre-allée Est, sur 30 m au droit du n° 245	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						
6172	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Docteur Bouchut	sens Ouest/Est, entre la rue de Garibaldi et la rue du Lac	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		contre-allée Sud, entre la rue de Garibaldi et l'entrée de la Poste	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6173	Entreprise Buty Echafaudages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'échafaudage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean Larrivé	entre la rue Montebello et la rue Aimé Collomb	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
6174	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Mouton Duvernet	sur 20 m, au droit du n° 4	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
6175	Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	côté pair, entre le n° 2 et n° 4	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019
6176	Entreprise Vuillermoz Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	la circulation des piétons sera maintenue en permanence sur le trottoir le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Sala	côté impair, sur 12 m au droit du n° 5	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
6177	Entreprise Vuillermoz Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	côté impair, sur 15 m au droit du n° 5	Le lundi 27 mai 2019, de 7h à 17h
6178	Association Lyon Bande dessinée organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 14ème édition du Lyon BD Festival	des installations seront autorisées	Place de la Bourse		A partir du vendredi 7 juin 2019, 8h, jusqu'au mardi 11 juin 2019, 23h
			la circulation des véhicules sera interdite	Place de la Comédie		Les samedi 8 juin 2019 et dimanche 9 juin 2019, de 8h30 à 19h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	sur l'aire de livraison située au droit du n°55	A partir du jeudi 6 juin 2019 jusqu'au dimanche 9 juin 2019, de 7h à 23h
				Rue du Président Edouard Herriot	sur l'aire de livraison située au droit du n°14	A partir du mercredi 5 juin 2019 jusqu'au lundi 10 juin 2019, de 7h à 21h
				Quai André Lassagne	sur 3 emplacements en épi, au droit du n°9	Les mercredi 5 juin 2019 et lundi 10 juin 2019, de 7h à 21h
un chalet d'information sera autorisé	Place Louis Pradel	partie basse	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au mardi 11 juin 2019			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6179	Entreprise Sogea Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bellecombe	côté impair (Est) entre le n° 65 et la rue Germain	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain	entre la rue Sainte Geneviève et la rue Bellecombe	
				Rue Bellecombe	côté impair (Est) entre le n° 65 et la rue Germain	
6180	Entreprise Bergues Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	sur 10 m, au droit du n° 9	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au mercredi 19 juin 2019
6181	Entreprise Eiffage Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	au droit de l'hôtel Novotel	Les jeudi 23 mai 2019 et vendredi 24 mai 2019, de 6h à 0h
6182	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Paul Bourde	entre la rue Pascal et le boulevard Pinel	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite en alternance avec la rue Claude Farrère		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Pinel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Pascal	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6183	Entreprise la Société de Production Capa Drama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Créqui	entre la rue Rabelais et le cours Lafayette	A partir du jeudi 23 mai 2019, 21h, jusqu'au vendredi 24 mai 2019, 6h
			la circulation des véhicules sera interrompue pendant les prises de vues	Cours Lafayette	entre l'avenue de Saxe, et la rue Duguesclin	
				Rue Robert	entre la rue Vendôme et la contre-allée de la rue Vendôme	
				Rue Vendôme	entre la rue Louis Blanc et le cours Lafayette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Robert	côté Sud, entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du mercredi 22 mai 2019, 19h, jusqu'au vendredi 24 mai 2019, 8h
				Rue de Créqui	côté impair, entre la rue Rabelais et le cours Lafayette	
				Rue Robert	côté Nord, entre la rue Vendôme et la rue Duguesclin	
				Rue Vendôme	sur 10 m au droit du n°145 et sur le terre-plein central entre le cours Lafayette et la rue Robert	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6184	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Cours Vitton	au droit de l'immeuble situé au n° 92	Le mardi 21 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie		entre le n° 100 et la rue Michel Rambaud	Le mardi 21 mai 2019, de 8h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 40 m entre le n° 100 et la rue Michel Rambaud	Le mardi 21 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6185	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour des travaux en façade d'immeuble	la circulation des piétons sera gérée par un balisage de chantier au droit du périmètre de sécurité	Rue de Marseille	trottoir Est, entre le n° 7 et la rue Jaboulay	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au jeudi 30 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	trottoir Sud, sur 20 m à l'Est de la rue de Marseille	
				Rue de Marseille	côté impair, sur 30 m au droit du n° 71	
				Rue Jaboulay	côté pair, sur 20 m à l'Est de la rue de Marseille	
6186	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Louis Guérin	trottoir impair entre la voie Nouvelle Stalingrad Vitton et le n°115	Le mercredi 22 mai 2019, de 8h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Antoine Barbier et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la voie nouvelle Stalingrad Vitton et la rue Antoine Barbier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés entre la voie nouvelle Stalingrad Vitton et le n°115	Le mercredi 22 mai 2019
6187	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grillet	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
6188	Entreprise Adag Caladoise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bély	sur 15 m, emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n°19	Le jeudi 23 mai 2019, de 7h à 19h
6189	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Pont Kitchener Marchand	dans les deux sens de circulation à l'Est du quai Fulchiron	A partir du mardi 14 mai 2019 jusqu'au samedi 18 mai 2019, de 21h à 5h3
				Quai des Etroits	sens Sud-Nord au débouché sur le pont Kitchener-Marchand	
				Chemin de Choulans	sens montant sur 100 m à l'Ouest du quai Fulchiron	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6189	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Pont Kitchener Marchand	dans les deux sens de circulation à l'Est du quai Fulchiron	A partir du mardi 14 mai 2019 jusqu'au samedi 18 mai 2019, de 21h à 5h30
				Quai des Etroits	sens Sud-Nord au débouché sur le pont Kitchener-Marchand	
				Chemin de Choulans	sens montant sur 100 m à l'Ouest du quai Fulchiron	
6190	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Tourette	au droit des n°4 à 6	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6191	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue du Vieil Renversé	sur 6 m à l'Ouest de la rue du Doyenné	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au lundi 10 juin 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue Saint Georges	pour accéder au n° 10 du lundi au samedi de 07h00 à 19h00	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m en face du n° 50	
6192	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Neuve	entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	Le vendredi 17 mai 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 13	
6193	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations dans copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 40	Le vendredi 17 mai 2019
6194	Entreprise Techivpa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage d'une ventilation de cuisine	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Griffon	sur 10 m, au droit du n° 12	Le jeudi 16 mai 2019, de 8h30 à 14h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
6195	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue François Genin	sur le trottoir situé au droit de la zone d'activité du chantier entre la rue Commandant Charcot et la rue de Tourvielle	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h à 17h
				Rue Pierre Valdo	côté pair sur le trottoir situé au droit de la zone d'activité du chantier entre la rue Mère Elisabeth Rivet et la rue Jean Fauconnet	
				Place Ennemond Fousseret	sur le trottoir situé au droit de la zone d'activité du chantier au droit du n°3	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6195	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Romain Rolland	sur le trottoir situé au droit de la zone d'activité du chantier entre la rue du Palais de Justice et la place Ennemond Fousseret	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Basses Verchères	entre le chemin de Choulans et la rue des Anges, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise dans le carrefour avec le chemin de Choulans	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue François Genin	entre la rue Commandant Charcot et la rue de Tourvielle au droit de la zone d'activité du chantier	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 9h à 16h
				Rue de la Favorite	au droit des n° 15 à 21	
				Rue Pierre Valdo	côté pair entre la rue mère Elisabeth Rivet et la rue Jean Fauconnet au droit de la zone d'activité du chantier	
				Place Ennemond Fousseret	au droit du n°3 au droit de la zone d'activité du chantier	
				Quai Romain Rolland	entre la rue du Palais de Justice et la place Ennemod Fousseret au droit de la zone d'activité du chantier	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue Lainerie	pour accéder au n° 4	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h à 17h
				Place Ennemond Fousseret		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Romain Rolland	entre la rue du Palais de Justice et la place Ennemod Fousseret	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h à 17h
				Place Ennemond Fousseret	au droit du n°3	
				Rue Pierre Valdo	côté pair entre la rue Mère Elisabeth Rivet et la rue Jean Fauconnet	
Rue François Genin	entre la rue Commandant Charcot et la rue de Tourvielle					
6196	Entreprise Cireme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	sur 20 m des deux côtés de la chaussée au droit du n°13	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au mardi 28 mai 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6197	Entreprise Désamiantage France Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tramassac	au droit du n° 54	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au mardi 11 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés.		pour accéder au n° 54	
6198	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bombarde	sur 12 m, sur la zone de desserte, située au droit du n° 14	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au mardi 11 juin 2019
				Rue des Antonins	sur 6 m, au droit du n° 1	
6199	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fantasques	sur 6 m en face de la façade située entre le n° 10 et la rue Grognard	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019
6200	Entreprise Roche Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie est autorisée	Quai Romain Rolland	sur 6 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 12	
6201	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Lemot	sur 6 m au droit du n° 7	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au dimanche 26 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 7	
6202	Entreprise Bfe Rénovations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place de l'emprise de chantier du demandeur sera autorisée	Rue du Garet	sur 12 m, au droit du n° 15	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au mardi 11 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6203	Entreprise Ruiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Quai Pierre Scize	sur le trottoir situé au droit des n° 81 à 83, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au mardi 11 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m au droit du n° 83	
6204	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Nicolas de Lange	sur 20 m au droit du n°22	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au dimanche 15 septembre 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n°22	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6205	Entreprise Alloin Concept Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue des Tables Claudiennes	sur 10 m sur la zone de desserte située au droit du n°8	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au samedi 15 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n°8	
6206	Entreprise Ag Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue François Genin	sur le trottoir situé entre l'accès au n°13 et la place Bénédicte Tessier, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au jeudi 30 mai 2019
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée	Rue François Genin	sur le trottoir situé entre l'accès au n°13 et la place Bénédicte Tessier	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au jeudi 30 mai 2019
6207	Entreprise Biau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Quai Jean Moulin	au droit de la rue Joseph Serlin	Le jeudi 16 mai 2019, de 9h à 13h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Joseph Serlin	entre la place de la Comédie et le quai Jean Moulin	
6208	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue Tramassac	sur 10 m linéaire en face du n°3	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au dimanche 16 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 12 m linéaire en face du n°3	
6209	Entreprise Structures et Performances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Montée de la Butte	sur 8 m en face du n°16 bis	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m en face du n°16 bis	
6210	Madame Valette Stéphanie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Général de Sève	au droit du n°2	A partir du vendredi 17 mai 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6211	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage urbain	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place de la Croix Rousse	côté Ouest, stationnement en épis situé en face des n°1 à 2 (entre la rue Victor Fort et le boulevard de la Croix-Rousse)	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6212	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés	Rue Bugeaud	partie comprise entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°25	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6213	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés	Rue Lalande	partie comprise entre la rue de la Viabert et le n°7	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Ouest) sur 20 m en face de l'immeuble situé au n°1-3	
6214	Entreprise société de production Outcast Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	sur 20 mètres au droit du n°106	A partir du vendredi 24 mai 2019, 13h, jusqu'au samedi 25 mai 2019, 13h
6215	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une reconstitution judiciaire	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue de Cuire	entre la rue Calas et la rue Rosset	Le jeudi 6 juin 2019, de 6h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est sur la partie comprise entre la rue Calas et la rue Rosset	
6216	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie dans le cadre de la Journée nationale de la résistance	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue du Dauphiné	entre la rue Général Mouton Duvernet et la rue Saint Théodore	Le lundi 27 mai 2019, de 9h30 à 10h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face de la fresque Jean Moulin (tout le long)	Le lundi 27 mai 2019, de 7h à 12h
6217	Comité d'intérêt local Sud Presqu'île Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	un vide-greniers sera autorisé sur les trottoirs	Place de l'Hippodrome		Le samedi 18 mai 2019, de 6h à 20h
				Cours Suchet	entre le quai Rambaud et la rue Smith	
				Cours Bayard	des deux côtés, entre la rue Denuzière et le quai Perrache	
				Rue Marc Antoine Petit	des deux côtés entre la rue Smith et le cours Charlemagne	
				Rue Bichat	des deux côtés entre la rue Seguin et le cours Charlemagne	
				Rue Ravat	des deux côtés entre la rue Seguin et le cours Charlemagne	
				Cours Charlemagne	des deux côtés, entre la place des Archives et l'Esplanade François Mitterrand	
Esplanade François Mitterrand						
6218	Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
6219	Entreprise Dardes Olivier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Catherine Favre	côté impair, sur 15 m au droit du n° 13	Le vendredi 17 mai 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6220	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une visite de galerie souterraine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint Laurent	côté « Est » entre la montée des Génovéfains et la montée de Choulans	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au samedi 25 mai 2019, de 7h à 17h
6221	Entreprise Id Verde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de terrassement	la circulation des piétons sera interdite	Rue Lamothe	trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la route de Vienne	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 6 et la route de Vienne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 6 et la route de Vienne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6222	Entreprise Moretti	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Blanc	au droit du n° 4	A partir du lundi 20 mai 2019, 7h, jusqu'au mardi 21 mai 2019, 19h
6223	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Ludovic Arrachart	entre le n° 27 et la rue Jean Sarrazin	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019, de 7h à 17h
				Rue Jean Sarrazin	entre la rue Ludovic Arrachart et la rue des Serpollières	
				Rue Théodore Levigne	entre la rue des Serpollières et la rue Ludovic Arrachart	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Ludovic Arrachart	entre le n° 27 et la rue Jean Sarrazin	
				Rue Jean Sarrazin	entre la rue Ludovic Arrachart et la rue des Serpollières	
				Rue Théodore Levigne	entre la rue des Serpollières et la rue Ludovic Arrachart	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Ludovic Arrachart	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 27 et la rue Jean Sarrazin	
				Rue Jean Sarrazin	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Ludovic Arrachart et la rue des Serpollières	
				Rue Théodore Levigne	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Serpollières et la rue Ludovic Arrachart	
6224	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Granges	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécom située au droit du n° 10 bis	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h à 17h
6225	Entreprise Soriev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint Cyr	côté impair, entre le n° 17 et n° 19 (sur une longueur de 10 m)	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6226	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable	Cours Suchet	dans les deux sens, entre la rue Denuzière et la rue Gilbert	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6227	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tramassac	au droit du n° 36, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée	Rue Jean Carriès	sur 4 emplacements en épi situés en face du n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6228	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau en urgence	la circulation des cycles sera interdite	Pont la Feuillée	dans la bande cyclable réservée sens Ouest/Est, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir Sud, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
6229	Entreprise Gantelet - Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lac	5 m au droit de la Poste	A partir du vendredi 17 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
6230	Entreprise Numérobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Place du Griffon	sur la zone de desserte située au droit du n° 1	A partir du vendredi 17 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6231	Entreprise Minssieux et fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage de béton	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Servient	sur le trottoir, entre la rue Servient et la rue Moncey	Le lundi 20 mai 2019, de 7h30 à 9h30
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
6232	Entreprise De Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	entre la rue Servient et le boulevard Eugène Deruelle	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 20h à 5h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le terre plein central			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6233	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de chemisage d'un réseau d'eau potable sous stationnement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Stéphane Coignet	entre l'avenue Viviani et le n° 31	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Viviani et le n° 31	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6234	Entreprise Fourneyron Tpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de chambre Télécom	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable	Rue Delandine	sens Sud/Nord, sur 15 m au Sud du cours Suchet	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du cours Suchet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	côté pair, entre le n° 66 et la rue Delandine	
6235	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Pierre Valdo	entre le n° 175 et la rue Simon Jallade, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au jeudi 30 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 175 et la rue Simon Jallade	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 175 et la rue Simon Jallade	
6236	Entreprise Assylis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Julien Duvivier	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	Le lundi 20 mai 2019, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6237	Entreprise Société Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Gorge de Loup	sur 20 m de part et d'autre du n°63	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair sur 20 m de part et d'autre du n°63	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6238	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Bombarde	au droit du n° 10	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 10	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6239	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Bouygues Télécom	la circulation des piétons sera interdite	Montée du Chemin Neuf	sur le trottoir Ouest, entre la rue Tramassac et le n° 31	A partir du lundi 20 mai 2019, 9h, jusqu'au vendredi 24 mai 2019, 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR1»		entre la rue Tramassac et le n° 31	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 9h à 16h30
6240	Entreprise Green Style	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudius Pionchon	côté impair, sur 20 m au droit du n° 11	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au lundi 10 juin 2019, de 7h30 à 17h
6241	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de la Comédie	au droit du tronçon Est de la rue Joseph Serlin	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Joseph Serlin	entre la place de la Comédie et la rue du Garet	
6242	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Garibaldi	sur 20 m au droit du n° 218	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au mardi 21 mai 2019
6243	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	Rue de la Villette	côté Ouest, sur la piste cyclable, entre la trémie de la Part Dieu et l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur la voie taxi entre la trémie de la Part Dieu et l'avenue Georges Pompidou	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		Rue de la Villette	entre l'avenue Georges Pompidou et la rue Paul Bert
				Avenue Georges Pompidou	sur 20 m de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	A partir du samedi 8 juin 2019 jusqu'au mercredi 19 juin 2019, de 21h à 6h
6244	Entreprise Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Zola	sur 10 m au droit du n° 18	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au mercredi 19 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6245	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ney	trottoir pair, entre le cours Lafayette et la rue Robert	Le mardi 21 mai 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Lafayette et la rue Robert	
			la circulation des véhicules sera interdite		des 2 côtés de la chaussée entre le cours Lafayette et le n° 99	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur le cours Lafayette	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
6246	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	sur 30 m à l'Ouest de la rue de la Villette	Le mardi 21 mai 2019, de 21h à 6h
				Rue de la Villette	sur 30 m de part et d'autre de la rue de Bonnel	
6247	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques pour la création du métro E	la circulation des piétons sera interdite	Montée du Chemin Neuf	sur le trottoir situé en face des n° 16 à 18, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 16 à 18	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 16 à 18, hors place personne à mobilité réduite	
6248	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le démontage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté pair, sur 10 m au droit du n° 12	Le mardi 21 mai 2019, de 7h à 17h30
6249	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du camion grue lors des opérations de levage	Avenue des Frères Lumière	trottoir Sud, sur 20 m de part et d'autre du n° 104	Le mardi 21 mai 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable lors de l'opération de grutage		sens Ouest/Est, sur 20 m de part et d'autre du n° 104	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 104	
6250	Entreprise Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur cordes en façade	la circulation des piétons sera interdite	Rue Mazard	trottoir pair, entre le n° 4 et la rue de la Charité	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m entre la rue de la Charité et le n° 4	
6251	Entreprise Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Bert	sur 15 m, au droit du n° 90	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au jeudi 23 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Garibaldi	sur 15 m, au droit du n° 228	
				Rue Paul Bert	sur 15 m, au droit du n° 90	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6252	Entreprise Pb2B	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des prises de vue à l'aide d'un drone	la circulation des piétons sera interrompue pendant les phases de vol du drone dans des périmètres balisés par l'opérateur	Place Louis Pradel	dans la zone balisée dans le cadre du chantier	Le vendredi 17 mai 2019
				Quai André Lassagne	sur les berges du Rhône	
				Place des Célestins		
				Place de la Comédie	(cour de l'Hôtel de Ville)	
		la circulation des véhicules sera interrompue par tranches de 2 minutes maximum	Place Louis Pradel			
6253	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Quivogne	sur 15 m au droit du n° 34	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
6254	Entreprise Télé Lyon Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la captation du Conseil municipal	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Joseph Serlin	côté Nord, entre la place des Terreaux et la rue de la République	Le vendredi 17 mai 2019, de 9h à 14h
						Le lundi 20 mai 2019, de 8h à 16h
6255	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Conseil Municipal	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de Police	Place de la Comédie		Le lundi 20 mai 2019, de 8h à 15h
6256	Entreprise Raimondo Anaïs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Confort	sur 15 m au droit du n° 14	Le jeudi 23 mai 2019
6257	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Servient	trottoir Nord, sur 20 m au droit du n° 127	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au jeudi 6 juin 2019
6258	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Mathieu	trottoir Nord, sur 25 m au droit du n° 7	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au jeudi 6 juin 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 25 m au droit du n° 7	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au jeudi 6 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m au droit du n° 7	
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6259	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue de Pressensé	chaussée Est, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Paul Cazeneuve	A partir du vendredi 24 mai 2019 jusqu'au mardi 11 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains et services de secours		sens Sud/ Nord, chaussée Est, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Paul Cazeneuve	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Paul Cazeneuve	
6260	Monsieur Roine Nicolas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Etemité	côté pair, entre le n° 10 et la rue de l'Egalité	Le samedi 25 mai 2019, de 6h à 19h
6261	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Béchevelin	entre le n° 82 et la rue Jaboulay	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 82 et la rue Jaboulay	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6262	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boissac	sur 15 m, côté pair entre le n° 2 et n° 4	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au samedi 15 juin 2019
6263	Entreprises Perrier Tp - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains sera autorisée à double sens	Rue Professeur Beauvisage	chaussée Ouest, entre l'avenue Paul Santy et la rue de la Concorde	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019
			la circulation des riverains sera autorisée à sens unique		chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre la rue de la Concorde et la rue Rochambeau	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest, sens Sud/Nord, entre la rue Pégout et la rue Rochambeau	
				Rue Rochambeau sens Ouest/ Est, entre la rue Laurent Carle et la rue Professeur Beauvisage		
				Rue Professeur Beauvisage	chaussée Ouest, entre l'avenue Paul Santy et le boulevard des Etats Unis	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6263	Entreprises Perrier Tp - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera rétablie dans le sens Sud/Nord	Rue Professeur Beauvisage	chaussée Est, entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Ouest, entre la rue Commandant Pégout et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	
			le tourne à droite sera interdit		Rue Commandant Pégout au débouché sur la chaussée Est et la rue Professeur Beauvisage	
			Rue de la Concorde			
6264	Ministère de la Justice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du séminaire annuel des procureurs généraux	la circulation des véhicules sera réduite d'une voie	Quai Romain Rolland	chaussée Ouest, voie Ouest au droit de la place Paul Duquaire	A partir du lundi 20 mai 2019, 8h30, jusqu'au mercredi 22 mai 2019, 15h
			le stationnement des véhicules immatriculés EE 356 AC, DD 496 AY, EF 531 TN, ES 534 XX, CH 356 EH, EG 480 FS sera autorisé			
6265	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Dugas Montbel	sur 15 m, à l'Ouest de la rue Delandine	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m à l'Ouest de la rue Delandine	
6266	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Pierre Delore	au droit du n° 6	Le lundi 20 mai 2019, de 10h à 15h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 6	Le lundi 20 mai 2019
6267	Entreprise Groupe Anolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération promotionnelle dégustation thé Maytea	des animations seront autorisées	Place Carnot		Les vendredi 7 juin 2019 et samedi 8 juin 2019, de 10h à 18h
			des installations seront autorisées			Les vendredi 7 juin 2019 et samedi 8 juin 2019, de 8h30 à 19h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			chaussée Ouest, côté Est, sur 2 emplacements en épi en face du n° 22
6268	Entreprise Sas Neret	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudius Collonge	côté impair, sur 5 m au droit du n° 23	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au dimanche 2 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6269	Entreprise Le Ny Alain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Passage Fauquier	sur 30 m au Sud de la rue Pierre Sépard	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6270	Mairie du 8ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du concours international des roses nouvelles	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maryse Bastié	côté Ouest, sur 60 mètres en face du n°71	Le vendredi 7 juin 2019, de 9h à 17h
6271	Mjc Duchère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival d'Art et d'Air	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	Avenue du Plateau		Le vendredi 7 juin 2019, de 17h30 à 18h30
				Boulevard de la Duchère		
				Rue Père Louis Gallard		
6272	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Sébastien Gryphe	entre la rue Montesquieu et la rue Saint Michel	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »			
des deux côtés de la chaussée, entre la rue Montesquieu et la rue Saint Michel	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019					
					au débouché sur la rue Montesquieu	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019, de 8h à 17h
6273	Fédération des vins des coteaux du lyonnais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation promotionnelle Le Printemps des Lyonnais	des animations seront autorisées	Place de la Croix Rousse		Le vendredi 7 juin 2019, de 17h à 22h
			des installations seront autorisées			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					chaussée Ouest sur 4 emplacements en épi en face du n°1	Le vendredi 7 juin 2019, de 14h à 23h
6274	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau dans le cadre de la construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Challemeil Lacour	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 130	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					chaussée Sud, sens Ouest/Est, sur 30 m au droit du n° 130	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019, de 9h à 16h30
					côté pair, sur 30 m au droit du n° 130	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6275	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Germain	entre le n° 20 et la rue Bellecombe	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	entre la rue Germain et le n° 75 des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Germain et le n° 75	
				Rue Germain	des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 20 et la rue Bellecombe	
6276	Entreprise Vita Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Anatole France	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°18	A partir du mardi 4 juin 2019 jusqu'au mercredi 5 juin 2019
6277	Etablissement Les Carnets d'Edouard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	au droit du n° 24, sur une longueur de 10 m	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
6278	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue Laure Diebold	entre la rue Tissot et la rue du 24 mars 1852	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Tissot et la rue du 24 mars 1852	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			le tourne à droite et le tourne à gauche seront interdits (sauf riverains)	Rue de Bourgogne	sur la rue Tissot	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019, de 8h à 17h
			le tourne à gauche sera interdit	Rue Tissot	sur la rue Laure Diebold	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité " STOP "	Rue Laure Diebold	au débouché sur la rue Tissot	
6279	Entreprise Cmj Bativert 26	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Fargues	sur 10 m à l'Ouest de la place Sathonay	Le lundi 20 mai 2019, de 7h à 10h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6280	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'approvisionnement d'un chantier par un camion	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue René Leynaud	de part et d'autre du n° 13	Les lundi 20 mai 2019 et jeudi 23 mai 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	
			l'accès au véhicule du demandeur sera autorisé	Montée de la Grande Côte	côté partie comprise entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud par la borne rétractable située au droit de la rue René Leynaud, pour permettre les manœuvres d'un véhicule lourd	
6281	Entreprise Sltip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marc Bloch	trottoir Nord, entre la rue Elie Rochette et le n° 5	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Elie Rochette et le n° 5	
6282	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Chazay	au droit du n° 22	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 22	
6283	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Place Ennemond Fousseret	au droit du n°1, sous la nacelle élévatrice de personnes lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 22 mai 2019, de 7h à 13h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n°1, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n°1	
6284	Entreprise Essence-Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de levage avec une grue automotrice de 19 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Choulans	sur le trottoir situé en face de la propriété au n° 159	Le mercredi 22 mai 2019, de 9h à 14h
			la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue dans les deux sens lors des phases de transfert des charges		sur 50 m au droit du n°159	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6285	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de chambre télécom	la circulation des cycles sera interdite sur la bande cyclable	Cours Lafayette	sens Ouest/Est, sur 15 m de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
6286	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Bourgogne	sur 20 m au droit du n°24	A partir du lundi 20 mai 2019, 11h30, jusqu'au jeudi 23 mai 2019, 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6287	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Jean Louis Vincent	au droit du n°8 B	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit des n°3 à 7	
6288	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai Rambaud	sur 30 m, en face du n° 52	Le mercredi 22 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6289	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un réseau gaz	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Professeur Guérin	sur le carrefour avec la rue Sergent Michel Berthet et la rue Pierre Audry	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 20h à 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6290	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ferdinand Buisson	sur 20 m, au droit du n° 10	Le vendredi 24 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6291	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens « Nord-Sud »	Rue d'Alsace Lorraine	entre la rue Eugénie Brazier et la rue de Provence, lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue Eugénie Brazier	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Eugénie Brazier	entre la rue Royale et la rue Alsace Lorraine	
			la circulation s'effectuera dans le sens « Est-Ouest »	Rue de Provence	lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue Eugénie Brazier	
			la circulation s'effectuera dans le sens « Sud-Nord »	Rue Royale	entre la rue Eugénie Brazier et la rue de Provence, lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue Eugénie Brazier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Eugénie Brazier	entre la rue Royale et la rue Alsace Lorraine	
6292	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Bouygues Télécom	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Trion	sur le trottoir situé entre le n°10 et le n°16 rue des Farges, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, un cheminement des piétons sera matérialisé sur les emplacements de stationnement	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n°10 et le n°16 rue des Farges	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
6293	Entreprise Equateur Vds	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des sondages de terrain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	sur le parking situé entre la rue Salomon Reinach, rue Saint André et rue Béchevelin	Les lundi 27 mai 2019 et mardi 28 mai 2019
6294	Entreprise Mécanographie Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°18	Le mardi 28 mai 2019, de 7h à 19h
6295	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de la Comédie	au droit des zones d'activité du chantier	A partir du mercredi 29 mai 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 7h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
6296	Entreprise Beylat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous la chaussée pour le compte de la Serl	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Pré Gaudry	sur le carrefour avec la rue Félix Brun	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le boulevard Yves Farge et la rue des Balançoires	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur le carrefour avec la rue Félix Brun	
					des deux côtés de la chaussée, entre la rue Félix Brun et la rue des Balançoires	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6297	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 10 m au droit du n° 20	Le mercredi 22 mai 2019, de 7h à 17h
6298	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Germain	partie comprise entre la rue d'Inkermann et la rue Sainte-Geneviève	Le vendredi 17 mai 2019, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
6299	Entreprises Eurovia/ Ejl/ Coiro/ De Filippis/ Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de la République	entre la place des Cordeliers et la rue de la Poulaille	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	côté pair, sur 20 m en face du n° 11	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
6300	Entreprise Cmr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Mulet	de part et d'autre du n°6, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au dimanche 23 juin 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n°6, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
6301	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Villeneuve	entre la rue Valentin Couturier et l'emprise de chantier	Le jeudi 23 mai 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Jacquard et la rue Valentin Couturier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Jacquard et le n°11	Le jeudi 23 mai 2019
					trottoir impair entre la rue Jacquard et le n°11	Le jeudi 23 mai 2019, de 9h à 16h
6302	Entreprise Groupement Guintoli/ Siorat/ Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	sens Est/Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la rue Kimmerling	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, de part et d'autre de la rue Kimmerling	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6303	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Brotteaux	trottoir Ouest (pair), entre la rue Vauban et la rue Louis Blanc	Le lundi 27 mai 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		voie Ouest, entre la rue Vauban et la rue Louis Blanc	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair (Ouest) entre la rue Vauban et la rue Louis Blanc	Le lundi 27 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6304	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de grutage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue Louis Loucheur	trottoir impair, sur 20 m de part et d'autre du n° 11	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au jeudi 23 mai 2019, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m de part et d'autre du n° 11	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au jeudi 23 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6305	Entreprise Paysages et jardins d'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de taille de plantes à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Cours Bayard	sur 20 m, au droit du n° 4 bis	Le mercredi 29 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	sur 20 m, au droit du n° 40	
				Cours Bayard	sur 20 m, au droit du n° 4 bis	
				Rue Denuzière	sur 20 m, au droit du n° 40	
6306	Entreprise Hafliiger Eric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Sidoine Apollinaire	côté impair, sur 25 m au droit du n° 39	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
6307	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ornano	sur 30 m sur le trottoir impair situé au Sud de la rue des Chartreux, lors des phases de présence et d'activité du service	Les mercredi 22 mai 2019 et jeudi 23 mai 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les emplacements en épi situés en face de la station Bluely au Sud de la rue des Chartreux	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6308	Entreprise Brosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Avenue du Point du Jour	sur le parking situé à l'Est de l'allée Emmanuel Gounot	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les 10 premiers emplacements situés côté Sud du parking situé à l'Est de l'allée Emmanuel Gounot pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une place personnes à mobilité réduite	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019
					sur la place personnes à mobilité réduite, côté Est, du parking situé à l'Est de l'allée Emmanuel Gounot	
6309	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sœur Bouvier	sur 8 m au droit du n° 32	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019
6310	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	sens Nord/Sud, entre le cours Suchet et la rue Ravat	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Cours Suchet	sens Ouest/Est, entre la rue Delandine et le quai Perrache	
				Quai Perrache	sens Nord/Sud, entre le cours Suchet et la rue Ravat	
				Cours Suchet	sens Ouest/Est, entre la rue Delandine et le quai Perrache	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	des deux côtés, entre le n°15 et le cours Suchet				
6311	Entreprise Colliard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection d'intérieur d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Georges	au droit du chantier lors des opérations de manutentions	A partir du dimanche 19 mai 2019 jusqu'au mercredi 19 juin 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m entre la montée des Epies et le n° 46	
6312	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n°79	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au samedi 22 juin 2019
6313	Entreprise Vinci Construction France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place du chantier Vinci	le stationnement sera interdit pour les véhicules 2 roues	Place Charles Béraudier	partie Sud/Est	A partir du vendredi 31 mai 2019 jusqu'au mardi 11 juin 2019
6314	Entreprise Ruiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joseph Chapelle	sur 20 m au droit du n° 30	Le dimanche 19 mai 2019, de 7h30 à 21h
				Rue du Presbytère	sur 20 m au droit du n° 11	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6315	Entreprise Lineo - L'atelier Jalousie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Auguste Comte	entre la rue Sainte Hélène et la rue François Dauphin	Le lundi 3 juin 2019, de 9h à 16h
				Rue Sainte Hélène	entre la rue Auguste Comte et la rue Saint François de Salles	
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs	Rue Auguste Comte	entre la rue Sainte Hélène et la rue François Dauphin	
				Rue Sainte Hélène	entre la rue Auguste Comte et la rue Saint François de Salles	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	côté impair, sur 15 m en face du n° 14	Le lundi 3 juin 2019, de 8h à 16h30
				Rue Sainte Hélène	côté pair, sur 15 m en face du n° 23	
6316	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai des Célestins	entre la rue Charles Dullin et le pont Bonaparte	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019, de 13h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir bus			
6317	Mairie du 3ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des élections européennes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Garcin	côté Ouest entre la rue de la Part-Dieu et la rue Servient	Le dimanche 26 mai 2019, de 6h à 22h
6318	Entreprise Sfab	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Barrier	trottoir pair (Ouest) partie comprise entre la rue Vauban et le n°20	Le mercredi 22 mai 2019, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Nord de la rue Vauban	Le mercredi 22 mai 2019
6319	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	entre le n° 248 et la rue Turbil	A partir du mercredi 5 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
				Rue Turbil	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 22	
6320	Association Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Trarieux	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1 bis	Le vendredi 14 juin 2019, de 7h30 à 13h
6321	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vendôme	trottoir pair entre le n°22 et la rue Barrême	Le mercredi 29 mai 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Barrême et le n°22	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de chaussée entre la rue Barrême et le n°22	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
6322	Entreprise Sade Cgth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de conduite d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Dumenge	côté pair (Sud) entre la rue du Pavillon et la rue du Mail	A partir du vendredi 24 mai 2019 jusqu'au samedi 31 août 2019, de 7h30 à 17h	
					entre la rue du Pavillon et la rue du Mail (durant les phases de fermeture de la rue du Mail entre la rue Dumenge et la rue d'Ivry)		
				Rue du Mail	par tronçons délimités par deux carrefours successifs entre la rue d'Austerlitz et la rue de Nuits		A partir du vendredi 24 mai 2019 jusqu'au samedi 31 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la rue d'Austerlitz et la rue de Nuits		
	Rue Dumenge	côté pair (Sud) entre la rue du Pavillon et la rue du Mail					
6323	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 90 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Poudrière	sur le trottoir situé au droit de la zone de levage entre le cours Général Giraud et le chemin de Serin à la Croix-Rousse	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 8h30 à 16h30	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Général Giraud et le chemin de Serin à la Croix-Rousse, les véhicules circulant à contre-sens auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité « STOP »		
			la circulation des véhicules sera interdite			des deux côtés de la chaussée entre le cours Général Giraud et le chemin de Serin à la Croix-Rousse	A partir du jeudi 23 mai 2019, 7h, jusqu'au vendredi 24 mai 2019, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
6324	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement d'un transformateur Enedis au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage du transformateur	Rue Docteur Horand	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du transformateur Enedis	Le lundi 27 mai 2019, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 34 (à hauteur du transformateur Enedis)		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6325	Association Pôle social et éducatif du jeu d'échecs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'initiations au jeu d'échecs	des animations d'échecs seront autorisées	Place Gabriel Péri		Les vendredi 28 juin 2019 et vendredi 12 juillet 2019, de 14h30 à 18h30
						Les vendredi 31 mai 2019 et vendredi 7 juin 2019, de 14h30 à 18h30
			des animations seront autorisées			Les vendredi 14 juin 2019 et vendredi 21 juin 2019, de 14h30 à 18h30
						A partir du mardi 16 avril 2019 jusqu'au samedi 20 avril 2019, de 14h30 à 18h30
6326	Association Comité des commerçants du cours Gambetta	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 7ème foire commerciale de printemps	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Péri	côté Est, sur la partie comprise entre le cours Gambetta et la rue Béchevelin	A partir du vendredi 31 mai 2019, 16h, jusqu'au samedi 1 juin 2019, 22h
				Cours Gambetta	des deux côtés de la chaussée, sur la partie comprise entre l'avenue Maréchal de Saxe et la place Antonin Jutard	
				Place Gabriel Péri	des deux côtés, sur la partie comprise entre la Grande rue de la Guillotière et le cours Gambetta	
			un déballage des commerçants sera autorisé sur les trottoirs	Place Gabriel Péri	sur la partie comprise entre la Grande rue de la Guillotière et le cours Gambetta	Le samedi 1 juin 2019, de 8h à 21h
				Cours Gambetta	sur la partie comprise entre l'avenue Maréchal de Saxe et la place Antonin Jutard	
				Place Gabriel Péri	sur la partie comprise entre le cours Gambetta et la rue Béchevelin	
6327	Entreprise Gagnepark Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	contre-allée Nord, au droit du n° 203	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au jeudi 15 août 2019
6328	Entreprise Sas Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grenette	côté impair, sur 5 m en face du n°2	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au lundi 3 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6329	Entreprise Ravaltext	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de ravalement de façades avec une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	côté pair entre la rue Duguesclin et le n°108	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au mardi 21 mai 2019
				Rue Duguesclin	sur 30 m au droit du n°241	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au mardi 28 mai 2019
6330	Association Solidarité Afrique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du vide-greniers de l'association	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix Rousse	contre-allée Ouest, côté Est	A partir du vendredi 31 mai 2019, 17h, jusqu'au samedi 1 juin 2019, 20h
				Boulevard de la Croix Rousse	côté Nord, sur la promenade entre la rue de la Terrasse et la rue Bony	A partir du vendredi 31 mai 2019, 17h, jusqu'au dimanche 2 juin 2019, 20h
				Place de la Croix Rousse	contre-allée Nord, côté Sud	A partir du vendredi 31 mai 2019, 17h, jusqu'au samedi 1 juin 2019, 20h
6331	Entreprise Sade Cgth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Carsat Rhône Alpes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	côté Est, sur 20 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019
6332	Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	côté pair, entre le n° 2 et n° 4	Le lundi 20 mai 2019
6333	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Carsat	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	sur 20 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou côté Est, sur 20 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
6334	Entreprise Thyssen Krupp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duhamel	côté impair, sur 10 m au droit du n° 21	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019
6335	Entreprise Alligastore	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Quai Antoine Riboud	sur 15 m, au droit du n° 3	Le mardi 21 mai 2019, de 9h à 17h
6336	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 10 m, au droit du n° 245	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au jeudi 6 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6337	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Bellecour	côté Est, sur 10 m en face du n° 16	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 8h à 17h
6338	Entreprise Eiffage Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	entre l'hôtel Novotel et l'avenue Georges Pompidou	Le lundi 27 mai 2019, de 6h à 0h
6339	Entreprise Cervin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de panneaux photovoltaïques à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Antoine Riboud	sur 20 m, à l'Ouest du cours Charlemagne	Le vendredi 17 mai 2019
6340	Entreprises Coiro - Eurovia - Jean Lefebvre - Ebm - De Filipis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP » obligatoire	Rue Jarente	entre la rue d'Auvergne et la rue Auguste Comte des deux côtés, entre la rue d'Auvergne et la rue Auguste Comte au débouché sur la rue Auguste Comte	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019, de 7h à 16h30
6341	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite la nacelle de l'entreprise Peix sera autorisée sur le trottoir le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Edouard Rochet	trottoir Sud, sur 30 m à l'Est de la rue Saint Théodore côté Sud, sur 30 m à l'Est de la rue Saint Théodore	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
6342	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 5 m, entre le n° 116 et le boulevard des Belges	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au jeudi 20 juin 2019
6343	Entreprise Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purge de façade en urgence	le stationnement des véhicules sera interdit gênant la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Corneille Rue Vauban Rue Pierre Corneille Rue Vauban	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 57 sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 18 sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 57 sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 18	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au samedi 25 mai 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6344	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement des camions	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Saint Jean de Dieu	sur 100 m à l'Est de la rue Jean Grolier	Le lundi 20 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6345	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 170	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au dimanche 2 juin 2019
6346	Entreprise Asymptote	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duviard	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 3	Le mardi 21 mai 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	entre la rue Duviard et le n° 11 Bis	
				Rue Duviard	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 3	
6347	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier	Rue Edouard Rochet	trottoir Sud, entre le n° 22/24 et la rue des Tuilliers	Le vendredi 24 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier		entre la rue des Tuilliers et la rue Villon	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Tuilliers et la rue Villon	
6348	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès des véhicules de chantiers dans une propriété privée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maréchal de Lattre de Tassigny	entre le n° 26 et n° 28	Le vendredi 24 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 26 et n° 28	
6349	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté pair, sur 5 m au droit du n° 34	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au samedi 22 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
6350	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Docks	entre la rue Jean Marcuit et la rue Félix Mangini	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019, de 17h à 7h	
				Rue Jean Marcuit	entre le quai Sédallian et la rue Félix Mangini		
				Rue Félix Mangini	entre la rue des Brasseries et la rue des Docks		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean Marcuit	entre le quai Sédallian et la rue Félix Mangini		
				Rue Félix Mangini	entre la rue des Brasseries et la rue des Docks		
				Rue des Docks	entre la rue Jean Marcuit et la rue Félix Mangini		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Félix Mangini	entre la rue des Brasseries et la rue des Docks	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019	
				Rue Jean Marcuit	entre le quai Sédallian et la rue Félix Mangini		
				le stationnement des 2 roues sera interdit	Rue Félix Mangini		entre la rue Jean Marcuit et la rue des Docks
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Marcuit	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m à l'Est de la rue Félix Mangini		
Rue des Docks	côté impair, sur 25 m au droit du n° 51						
Rue Félix Mangini	côté Est, entre la rue Jean. Marcuit et la rue des Docks						
6351	Entreprise Ftms Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 15 m, emplacements desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 59		A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019, de 7h à 19h
6352	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Biennier	sur 10 m, au droit du n° 2		Le lundi 27 mai 2019, de 8h à 17h
6353	Entreprise Loxam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle	sur la contre-allée à l'Est de l'hôtel 1 ère classe		Le mardi 28 mai 2019
6354	Entreprise Courteix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un emplacement provisoire de livraisons dans le cadre d'une modification de l'emprise de la chaussée suite à la construction d'un bâtiment	le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf livraisons de 07h00 à 19h00	Rue Saint Michel	côté impair, sur 20 m à partir d'un point situé à 5 m à l'Ouest du n° 23	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au mercredi 20 mai 2020	
6355	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Château	entre le n° 7 et le n° 19	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6356	Association Ivoire Allocodrome	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une vente à caractère humanitaire	l'installation d'un stand sera autorisée	Place de la République	(à proximité du kiosque à fleurs)	Les jeudi 23 mai 2019 et vendredi 24 mai 2019, de 8h à 20h
6357	Mairie du 4ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement à la Maison des associations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	sur 20 mètres au droit du n° 24	A partir du vendredi 28 juin 2019, 14h, jusqu'au samedi 29 juin 2019, 2h
6358	Ministère de la justice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du séminaire annuel des procureurs généraux	la circulation des véhicules sera réduite d'une voie le stationnement des véhicules immatriculés EE 356 AC, DD 496 AY, EF 531 TN, ES 534 XX, CH 356 EH, EG 480 FS, FB 070 JG, EE 102 GF, CT 494 FA, EP 744 DZ, FE 420 MT, EA 741 XP, DC 099 PL, CD 214 FZ, DP 608 BZ sera autorisé	Quai Romain Rolland	chaussée Ouest, voie Ouest au droit de la place Paul Duquaire chaussée principale, voie Ouest, de la rue de la Bombarde au n° 26 chaussée Ouest, voie Ouest au droit de la place Paul Duquaire chaussée principale, voie Ouest, de la rue de la Bombarde au n° 26	A partir du lundi 20 mai 2019, 8h30, jusqu'au mercredi 22 mai 2019, 15h
6359	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 20 m au droit du n° 35	Le lundi 20 mai 2019
6360	Entreprise Ladislas Jacky	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	côté impair, sur 3 m au droit du n° 31	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au mardi 4 juin 2019
6361	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite	Montée Saint Sébastien Rue Burdeau	sens Sud-Nord, entre la place Croix Paquet et la rue des Fantasques, la circulation pourra temporairement être interrompue dans les deux sens de circulation, entre la rue des Fantasques et la rue Imbert Colomès entre la rue Pouteau et la montée Saint Sébastien lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 28 mai 2019, 7h, jusqu'au lundi 3 juin 2019, 17h Les lundi 3 juin 2019 et mardi 4 juin 2019, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6361	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseaux de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue René Leynaud	entre la rue Coysevox et la montée Saint Sébastien lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Les lundi 3 juin 2019 et mardi 4 juin 2019, de 7h à 17h
				Montée Saint Sébastien	sens Nord-Sud, entre la rue Imbert Colomès et la place Croix Paquet	A partir du mardi 28 mai 2019, 7h, jusqu'au lundi 3 juin 2019, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fantasques	sur 30 m, côté Ouest au Nord de la montée Saint Sébastien	A partir du lundi 27 mai 2019, 7h, jusqu'au lundi 3 juin 2019, 17h
				Rue Burdeau	des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 39 et 41	
			Rue Imbert Colomès	des deux côtés de la chaussée, au droit des n°26 et 28		
6362	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un cheminement piétons sur stationnement	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marius Berliet	trottoir Sud, entre la voie pompiers et la rue Saint Agnan (au niveau du n° 74)	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la voie pompiers et la rue Saint Agnan (au niveau du n° 74)	
6363	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Valmy	au droit du n° 20	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 23h55 à 4h
				Rue Marietton	sens Ouest/Est, entre le n° 17 et la place Valmy	
6364	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue du Point du Jour	au droit du n° 89, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au jeudi 23 mai 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit du n° 89	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 89, deux roues compris	
6365	Entreprise Atelier Cia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 43	Les jeudi 23 mai 2019 et jeudi 6 juin 2019
6366	Entreprise Acbj Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	côté pair, sur 6 m au droit du n° 84	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au lundi 10 juin 2019
6367	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Thomassin	entre la rue du Président Carnot et la rue de la République	Le vendredi 17 mai 2019, de 8h à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6368	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage	Rue Saint Lazare	trottoir Ouest, entre le n° 26 et n° 22	Le lundi 27 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 26 et n° 22	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 26 et n° 22	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6369	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Berjon	trottoir Ouest, entre le n° 29 et n° 23	Le lundi 27 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 29 et n° 23	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 29 et n° 23	
6370	Entreprises De Filippis et Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Pont Kitchener Marchand	au droit du quai Rambaud	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 9h à 16h
6371	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera balisée et gérée en permanence au droit de la fouille	Grande rue de Vaise	trottoir Sud, sur 10 m au droit du n° 22	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 25	
6372	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	sur 5 m, au droit du n° 34	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au samedi 22 juin 2019
6373	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Anvers	entre la rue Jaboulay et la rue Bancel	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Bancel	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »		au débouché sur la rue Jaboulay	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6374	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera gérée par un balisage et par du personnel de l'entreprise au droit de la fouille	Route de Vienne	entre le n° 148 et n° 151	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 148 et n° 151	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6375	Entreprise Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des cycles sera interrompue	Rue du Bât d'Argent	sur la bande cyclable située au droit du n° 5	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au samedi 1 juin 2019, de 7h à 18h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 6 m au droit du n° 5	
			le stationnement du véhicule du demandeur sera autorisé			
6376	Entreprise Géotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques dans le cadre de la création du Métro ligne E et en complément à l'arrêté 2019 C 5061	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cardinal Gerlier	sur l'intégralité des emplacements de stationnement situé coté Sud au fond du parking accessible au n°6	A partir du vendredi 17 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
6377	Entreprise Idéal Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise sera autorisée	Rue des Chevaucheurs	sur 5 m au droit du n°46	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au lundi 17 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n°46	
6378	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques dans le cadre de la création de la ligne du Métro E	la circulation des cycles sera interdite sur la bande réservée	Avenue de Ménival	sens Ouest/ Est, entre les points lumineux d'éclairage urbain n° 4720015 et 4720013	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18			
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée			
6379	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Colbert	au débouché sur la rue Bodin	A partir du lundi 27 mai 2019, 7h, jusqu'au lundi 3 juin 2019, 17h
					au débouché sur la place Croix Paquet	
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée Saint Sébastien	entre la rue de Magneval et la rue Imbert Colomès	A partir du lundi 27 mai 2019, 7h, jusqu'au mercredi 29 mai 2019, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bodin et la rue Imbert Colomès	A partir du lundi 27 mai 2019, 7h, jusqu'au vendredi 31 mai 2019, 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6380	Entreprise Adonys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Puits Gaillot	sur la zone de desserte située au droit du n° 15	Le mercredi 22 mai 2019, de 7h à 19h
6381	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue du Point du Jour	sur 30 m au droit du n° 55 dans les deux sens de circulation sur 50 m au droit du n° 55	Les jeudi 23 mai 2019 et vendredi 24 mai 2019, de 9h à 16h
6382	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz	la circulation des véhicules autorisés sera interdite ou règlementée à l'intérieur du couloir bus à l'avancée du chantier la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Université	sens Est/Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la rue Saint Jérôme sur le carrefour avec la rue Saint Jérôme	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 9h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Jérôme	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Saint Jérôme des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue de l'Université	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
6383	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement de mâts d'éclairage	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue ponctuellement en fonction de l'avancée du chantier à l'intérieur du site propre bus la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Yves Farge	sur 30 m de part et d'autre de la rue des Girondins sur le carrefour avec la rue des Girondins sur 30 m de part et d'autre de la rue des Girondins	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 7h30 à 16h30
6384	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 278 sur 30 m, au droit du n° 278 des deux côtés, entre la rue d'Arménie et le n° 274	Le lundi 27 mai 2019, de 9h à 16h Le lundi 27 mai 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6385	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances sur un transformateur Enedis	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Avenue Joannès Masset	trottoir pair, au droit du transformateur EDF à hauteur du n° 36	Le lundi 27 mai 2019, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au Nord du n° 36 (au droit du transformateur EDF)	
6386	Entreprise Géotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques dans le cadre de la création de la ligne du métro E	la circulation des 2 roues sera interdite sur la bande réservée aux cycles	Avenue de Ménival	sens Ouest-Est, entre les points lumineux d'éclairage urbain n° 4720015 et 4720013, les cycles auront obligation de circuler sur la voie de circulation générale	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sens Ouest-Est, entre les points lumineux d'éclairage urbain n° 4720015 et 4720013	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée sens Ouest-Est, entre les points lumineux d'éclairage urbain n° 4720015 et 4720013	
6387	Entreprise Pollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Etienne Rognon	sur 50 m au droit du n° 14	Le mardi 28 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6388	Entreprise Rte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances dans les transformateurs d'ERDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Roquette	entre le n° 2 et le n° 16	Les mardi 28 mai 2019 et mardi 11 juin 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 2 et le n° 16	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 13 et le n° 15 bis	
			un cheminement piétons sera matérialisé et signalé sur la chaussée le long de l'emprise de chantier		entre le n° 2 et le n° 16	
6389	Entreprise Mimosa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation culinaire Philips	des animations seront autorisées	Esplanade François Mitterrand, Place Carnot		Le samedi 1 juin 2019, de 10h à 18h
			l'installation d'un dispositif promotionnel sera autorisée			Le dimanche 2 juin 2019, de 10h à 18h
						Le dimanche 2 juin 2019, de 9h à 20h
						Le samedi 1 juin 2019, de 9h à 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6390	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	contre-allée en impasse, trottoir Sud sur 30 m au droit de la façade située au n° 75	Les lundi 27 mai 2019 et mardi 28 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		contre-allée en impasse, au droit du n° 75	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6391	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions sur un transformateur Enedis	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue Guillaume Paradin	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 114 (à hauteur du transfo EDF)	Le mercredi 29 mai 2019, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 114	
6392	Entreprise Qualité R	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Renan	trottoir Est, sur 15 m au Nord de la rue Jaboulay	Le mercredi 29 mai 2019
6393	Entreprise Ravaltext	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de ravalement de façade à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Verlet Hanus	côté impair, entre la rue Duguesclin et la rue Clos Suiphon	A partir du vendredi 31 mai 2019 jusqu'au samedi 1 juin 2019
6394	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	contre-allée en impasse, trottoir Sud sur 30 m au droit de la façade située au n° 75	Le lundi 3 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		contre-allée en impasse, au droit du n° 75	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée en impasse, au droit du n° 75	
6395	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions sur un transformateur Enedis	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue Emile Combes	trottoir pair, au droit du transformateur EDF	Le mercredi 29 mai 2019, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m à l'Est de la rue des Serpollières (au droit du transformateur EDF)	
6396	Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la présentation du trophée de la Coupe du monde féminine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Valensaut	sur 10 mètres, en face du n° 1 bis	Le vendredi 24 mai 2019, de 8h à 19h
6397	Entreprise Agence Evimages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de photos pour la société Renault Trucks	l'accès et le stationnement d'un véhicule seront autorisés	Quai Rambaud	sur la promenade entre le n° 40 et le n° 43	Le mercredi 29 mai 2019, de 5h à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecordière	sur l'aire de livraison située entre le n° 23 et le n° 27	A partir du dimanche 26 mai 2019, 19h, jusqu'au lundi 27 mai 2019, 11h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6398	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Claude Boyer	trottoir Est, au droit du n° 29	Le mercredi 29 mai 2019, de 9h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Clair Tisseur et la rue du Béguin	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Clair Tisseur et la rue du Béguin	Le mercredi 29 mai 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6399	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Vercors	entre le n° 10 et n° 14	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6400	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier pour un véhicule de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Leclerc	côté pair, sur 30 m de part et d'autre du n° 64	Le lundi 3 juin 2019
6401	Association Comité du Rhône Métropole de Lyon de tennis de table	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Ping Tour Lyon	des animations seront autorisées	Place Ambroise Courtois	chaussée Ouest, côté Est, sur les 20 premiers mètres au Sud de la rue du Premier Film	Le dimanche 2 juin 2019, de 10h30 à 18h30
			des installations seront autorisées			Le dimanche 2 juin 2019, de 6h à 23h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du samedi 1 juin 2019, 16h, jusqu'au dimanche 2 juin 2019, 23h
6402	Association Lyon Bd Organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du vernissage d'une exposition	des animations seront autorisées	Berge Marie Sklodowska Curie		Le mardi 4 juin 2019, de 18h30 à 22h
			des installations seront autorisées			Le mardi 4 juin 2019, de 17h à 23h
6403	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean Sarrazin	au débouché sur l'avenue Francis de Pressensé	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au lundi 10 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de l'avenue Francis de Pressensé	
6404	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Crépet	entre le n° 30 et n° 32	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au samedi 15 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Abraham Bloch	sur 25 m au droit du n° 7	
				Rue Abraham Bloch	entre le n° 30 et n° 32	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crépet	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 30 et n° 32	
				Rue Abraham Bloch	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 7	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6405	Entreprise Agence Strada Marketing	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation promotionnelle le Bar à salade Galbani	des animations seront autorisées	Esplanade François Mitterrand		Le mercredi 5 juin 2019, de 11h à 19h
			l'installation d'un dispositif promotionnel ainsi que l'accès et le stationnement d'un foodtruck seront autorisés			Le mercredi 5 juin 2019, de 9h à 20h30
6406	Métropole de Lyon et les entreprises Altea / Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'auscultation semestrielle du pont de l'Ile Barbe	la circulation des véhicules sera interdite	Pont de l'Ile Barbe	entre le quai Raoul Carrié (RD 433) et la limite de Caluire et Cuire	Le lundi 3 juin 2019, de 9h à 16h
			la desserte des riverains et des Services de Sécurité Incendie de l'Ile Barbe sera assurée par un alternat et les Services de la Propreté devront accéder avant 9 heures			
			la réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de la Métropole conformément à l'Instruction ministérielle			
			un cheminement des piétons sera maintenu et balisé par les services de la Métropole en charge du suivi des travaux.			
			un itinéraire de déviation sera mis en place par les services de la Métropole			
6407	Entreprise Soretel - Sjtj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour les fondations d'un bâtiment	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue dans les deux sens sur les bandes cyclables	Rue Henri Lafoy	entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6408	Monsieur André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 10 m, au droit du n° 41	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au mardi 4 juin 2019
6409	Etablissement Kot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 16, sur une longueur de 4,70 m	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au samedi 15 juin 2019
6410	Etablissement Stopoze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 18, sur une longueur de 7 m	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au samedi 15 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6411	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables à double sens	Rue Paul Cazeneuve	entre l'impasse Ferret et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au dimanche 2 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'impasse Ferret et la rue Pierre Delore	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6412	Entreprise Gauthier Menuiserie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Agnan	sur 50 m au Sud de la rue Marius Berliet	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6413	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	côté place en face du n° 11 à l'avenue Lacassagne	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h à 17h
				Place Henri	côté place, entre le cours Docteur Long et l'avenue Lacassagne	
6414	Entreprise Pbc Indus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mont d'Or	côté pair, sur 15 m au droit du n° 2	Le mercredi 22 mai 2019
6415	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Arménie	sur 10 m, au droit du n° 4	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au mercredi 5 juin 2019
6416	Entreprise Servic E Urbain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de mobilier urbain dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Challemel Lacour	chaussée Sud, sens Ouest/Est, au droit du n° 178	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Sud, côté Nord, (le long de la voie du Tramway) sur 30 m de part et d'autre face n° 178	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
6417	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 84	Le vendredi 24 mai 2019, de 8h à 17h
6418	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Charité	sur 30 m, au droit du n° 80	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 80	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6419	Entreprise Alpelec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sainte Geneviève	entre la rue Germain et l'emprise de chantier	Le jeudi 23 mai 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Lafayette et la rue Germain	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le cours Lafayette et la rue Germain	
6420	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Fulchiron	par tronçons successifs, entre la voie d'accès à la rue de la Quarantaine et la place François Bertras	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
				Rue Saint Georges	dans la voie d'accès au quai Fulchiron	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Fulchiron	entre la voie d'accès à la rue de la Quarantaine et la place François Bertras	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la voie d'accès à la rue de la Quarantaine et la place François Bertras	
6421	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Lanterne	entre la rue de la Platière et la rue Longue, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 27 mai 2019, de 11h à 13h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Longue	entre la rue Chavanne et le quai de la Pêcherie, le demandeur devra se coordonner avec l'entreprise Stracchi	
6422	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de domaine public	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sainte Geneviève	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain	A partir du vendredi 24 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur le cours Lafayette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain	A partir du vendredi 24 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
6423	Entreprise Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à une zone de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Première Division Française	sur 50 m au droit du point lumineux d'éclairage urbain n° 5670007	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la voie réservée aux bus située au droit du point lumineux d'éclairage urbain n° 5670007	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6424	Entreprise Acrobot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Burdeau	sur le trottoir situé au droit du n° 30, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au samedi 1 juin 2019
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		au droit du n° 30, trottoir compris	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 30	
6425	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue de Cuire	entre le n° 71 et n° 73	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de l'immeuble en construction situé au n° 73	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
6426	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue Coustou	sur 4 m sur la zone de desserte située au droit du n° 6	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au jeudi 13 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 6	
6427	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	la mise en place d'un container de chantier sera autorisée	Rue d'Alsace Lorraine	sur 5 m en face du n° 11	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au jeudi 13 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m en face du n° 11	
6428	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pizay	de part et d'autre du n° 9, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au mardi 28 mai 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		au droit du n° 9	
6429	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Ornano	au droit du n° 5	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au samedi 1 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6430	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des véhicules sera gérée par le personnel de l'entreprise Mercier Manutention dans le carrefour suivant	Rue Saint Jérôme / Rue Raoul Servant		Le vendredi 24 mai 2019, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint Jérôme	entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Jérôme	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	Le vendredi 24 mai 2019
			le tourne à gauche sera interdit	Avenue Berthelot	sur la rue Saint Jérôme	Le vendredi 24 mai 2019, de 7h à 18h
6431	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Seguin	trottoir impair, entre le cours Suchet et le n° 11	Les lundi 27 mai 2019 et mardi 28 mai 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Suchet et la rue Bichat	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Suchet et le n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Bichat	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6432	Entreprise Egcs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 5 m, au droit du n° 114	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019
6433	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Anvers	entre la rue Jaboulay et la rue Bancel	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Bancel	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Jaboulay	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 7h à 18h
6434	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Simon Maupin	entre la rue Gasparin et la rue du Président Edouard Herriot	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019, de 7h30 à 16h
6435	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une cabane de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	sur 5 m, au droit du n° 75	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6436	Ville de Lyon - Direction des évènements et de l'animation et la maison pour tous salle des Rancy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Tout le monde dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Rancy	des deux côtés de l'impasse située à l'Ouest de la rue de Créqui	A partir du vendredi 14 juin 2019 jusqu'au mardi 3 septembre 2019
6437	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer de suppression de branchement d'eau potable	l'accès et le stationnement seront autorisés un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence	Rue de la République	au droit des n° 62/64	Le mercredi 29 mai 2019, de 7h30 à 16h30
6438	Entreprises Asten, Carrion Tp, Eurovia, Atout Sign, Tarvel et Litéos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard des Brotteaux Rue de Sèze Rue Bossuet Boulevard des Brotteaux Rue Bossuet Rue de Sèze	des 2 côtés de la chaussée, entre le boulevard des Belges et la rue Cuvier des 2 côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du boulevard des Brotteaux des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Weill et le n° 132 entre le boulevard des Belges et la rue Cuvier des 2 côtés de la chaussée, entre le boulevard des Belges et la rue Cuvier des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Weill et le n° 132 des 2 côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du boulevard des Brotteaux	A partir du vendredi 31 mai 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
6439	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de réfection de trottoirs	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables dans les 2 sens en fonction de l'avancée du chantier la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé sur trottoir	Quai Paul Sédallian	entre la rue de la Sauvagère et la rue Joannès Carret trottoir Ouest, entre la rue de la Sauvagère et la rue Joannès Carret	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au mardi 4 juin 2019, de 9h à 16h30 A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au mardi 4 juin 2019, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6440	Entreprise Société Franco American Image	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement au Matmut Stadium	l'exposition de deux véhicules sera autorisée sur le trottoir	Avenue Jean Jaurès	au droit du n° 353	Le vendredi 21 juin 2019, de 8h à 20h
6441	Entreprise Ar Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	au droit des n° 6/8	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au lundi 10 juin 2019
6442	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Président Kruger	entre le n° 28 et la rue Bataille	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Bataille	entre le n° 130 et la rue Président Kruger	
				Rue Bataille		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Kruger	entre le n° 28 et la rue Bataille	
				Rue Bataille	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 130 et la rue Président Kruger	
Rue Président Kruger	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 28 et la rue Bataille					
6443	Entreprise Clemessy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un groupe électrogène mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Teinturiers	sur 10 m, au droit du n° 11	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019
6444	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	A partir du mardi 28 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
6445	Monsieur Sébastien Delezinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Voltaire	côté impair, sur 15 m au droit du n° 49	A partir du mercredi 29 mai 2019 jusqu'au lundi 3 juin 2019
6446	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la République	sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 15	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
6447	Entreprise Spie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952 1962		A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
					des deux côtés de la chaussée	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6448	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint Fiacre		A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
6449	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jérôme Dulaar	de part et d'autre de l'avancement du chantier	A partir du vendredi 31 mai 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		durant les phases de terrassements / raccordements et remblais	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue Henri Gorjus	
6450	Entreprise Smpir Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Lacassagne	trottoir pair, sur 60 m au droit du n° 2	Le vendredi 24 mai 2019, de 7h à 13h
				Rue Maurice Flandin	côté Est, sur 60 m au Sud de l'avenue Lacassagne	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Avenue Lacassagne	trottoir pair, sur 60 m au droit du n° 2	Le samedi 25 mai 2019, de 7h à 12h
				Rue Maurice Flandin	côté Est, sur 60 m au Sud de l'avenue Lacassagne	Le vendredi 24 mai 2019, de 7h à 13h
				Rue Maurice Flandin	côté Est, sur 60 m au Sud de l'avenue Lacassagne	Le samedi 25 mai 2019, de 7h à 12h
6451	Entreprise Monplaisir Optique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté pair, sur 15 m au droit du n° 88	Le lundi 3 juin 2019
6452	Entreprise Engie Inéo Rht	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudius Col-longe	sur 30 m, en face du n° 15	A partir du mardi 21 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
6453	Groupe politique La France Insoumise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un meeting dans le cadre de la campagne européenne de la France Insoumise	des animations seront autorisées	Esplanade du Gros Caillou		Le mercredi 22 mai 2019, de 17h à 23h
			des installations seront autorisées			A partir du mardi 21 mai 2019, 14h, jusqu'au jeudi 23 mai 2019, 8h
6454	Entreprise Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	sur 15 m, au droit du n° 276	A partir du mercredi 22 mai 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
6455	Monsieur Hafliiger Eric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Sidoine Apollinaire	côté impair, sur 25 m au droit du n° 39	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6456	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue du Vercors	sur 20 m au droit du n° 14	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019, de 7h à 17h
				Rue Crépet	entre le n° 30 et n° 32	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Crépet		
				Rue du Vercors	sur 20 m au droit du n° 14	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Crépet	entre le n° 30 et n° 32	
				Rue du Vercors	sur 20 m au droit du n° 14	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue du Vercors	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 14	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
				Rue Crépet	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 30 et n° 32	
6457	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6458	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chalopin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 40	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
6459	Entreprise Detect Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de sondages non destructifs dans le cadre du chantier T6 Nord	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	entre l'entrée de l'hôpital FME et le chemin du Vinatier	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019, de 9h à 16h
				Route de Genas	entre le chemin du Vinatier et la rue de l'Eglise	
				Chemin du Vinatier		
6460	Centre Scolaire Aux Lazaristes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de l'établissement	la réalisation du logo #300 par les élèves de l'établissement sera autorisée	Place Saint Jean		Le jeudi 23 mai 2019, de 11h à 12h
6461	Opéra national de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la manifestation culturelle Jour O	des installations seront autorisées	Place de la Comédie		Le samedi 25 mai 2019, de 8h à 20h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le samedi 25 mai 2019, de 11h30 à 20h
6462	Entreprise Alternatiba Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un rassemblement à l'issue de la Marche pour le climat	des animations seront autorisées	Berge Marie Sklodowska Curie		Le samedi 25 mai 2019, de 15h à 19h
			des installations seront autorisées			Le samedi 25 mai 2019, de 12h à 20h
6463	Entreprise Circet/ Loxam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Thomassin	entre la rue du Président Carnot et la rue de la République	Le jeudi 23 mai 2019, de 8h à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6464	Association L214	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'installation d'un village végétarien	des animations seront autorisées	Place Antonin Jutard		Le samedi 25 mai 2019, de 12h à 18h
			des installations seront autorisées			Le samedi 25 mai 2019, de 10h à 20h
6465	Entreprises Guillet et Clavel/ Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Plat	sur 30 m, au droit du n° 20	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au mercredi 5 juin 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 20	
6466	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Isidore	côté pair, sur 30 m au droit du n° 26	Les lundi 3 juin 2019 et lundi 17 juin 2019, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Général Brulard et la route de Genas	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 40 m au droit du n° 26	Les lundi 3 juin 2019 et lundi 17 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6467	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Avenue Félix Faure	sur 30 m, au droit du n° 131	A partir du jeudi 23 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, au droit du n° 139	

Registre de l'année 2019

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Aguirre	Sandra	Adjoint administratif	Stagiaire	01/04/2019	Administration des personnels	Nomination stagiaire catégorie C
Ly	Kévin	Adjoint technique	Stagiaire	01/04/2019	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Joffre	Maryline	Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	01/02/2019	Immobilier et travaux	Arrêté rectificatif
Canillas	Philippe	Adjoint technique	Stagiaire	28/03/2019	Sports	Arrêté rectificatif
Carjat	Charlotte	Adjoint technique	Stagiaire	02/04/2019	Espaces verts	Arrêté rectificatif
Penin	Claire	Agent de maîtrise	Titulaire	01/04/2019	Espaces verts	Recrutement par mutation
Hadjeres	Rabah	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2018	Sports	Avenant à l'arrêté
Amairia	Célia	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2019	Sports	Recrutement remplaçant agent en détachement
Gaffino	Gregg	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Contractuel	01/05/2019	Gestion technique des bâtiments	Recrutement remplaçant agent en détachement
Barre	Sophie	Rédacteur	Contractuel	29/05/2019	Cabinet du maire	Recrutement remplaçant
Benzema	Jena	Adjoint technique	Contractuel	10/01/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Dridi	Yanis	Adjoint technique principal de 2ème classe	Contractuel	23/04/2019	Cabinet du maire	Recrutement remplaçant
Habchi	Khaled	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2019	Sports	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Habchi	Khaled	Adjoint technique	Contractuel	06/04/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Habchi	Khaled	Adjoint technique	Contractuel	10/04/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Habchi	Khaled	Adjoint technique	Contractuel	03/05/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Sahuc	Alexandre	Adjoint technique	Contractuel	18/05/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Vaisselet	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Perret	Clémence	Adjoint technique	Non Titulaire	23/04/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Remadnia	Inés	Adjoint administratif	Non Titulaire	01/05/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Rondet	Philippine	Adjoint technique	Non Titulaire	01/05/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Ruiz	Angélique	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Non Titulaire	02/05/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Bonfanti	Maëva	Assistant de conservation	Contractuel	27/04/2019	Musée d'Histoire de la Ville de Lyon	Recrutement remplaçant
Ciuffi	Marie	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/04/2019	Musée des Beaux Arts	Recrutement remplaçant
Decloitre	Rachel	Adjoint du patrimoine	Contractuel	08/04/2019	Musée d'Histoire de la Ville de Lyon	Recrutement remplaçant
Gagnière	Amandine	Ingénieur	Contractuel	27/05/2019	Eclairage urbain	Recrutement remplaçant
Atsama Zang	Jeanne	Adjoint technique	Non titulaire	01/05/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Darbel	Justine	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Non titulaire	23/04/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Pabisiak	Angélique	Adjoint technique	Non titulaire	01/05/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Teolis	Catherine	Adjoint administratif territorial	Contractuel	15/04/2019	Education	Recrutement remplaçant
Thivard	Léa	Adjoint technique	Non titulaire	01/05/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Topalli Wyss	Emmanuelle	Adjoint technique	Non titulaire	01/05/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Touam	Hadjira	Adjoint technique	Non titulaire	01/05/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Visini	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2019	Auditorium de Lyon	Recrutement remplaçant
Benchaar	Saïda	Agent spécialisé principal 2ème classe	Contractuel	27/04/2019	Education	Recrutement remplaçant
Zerigat	Farah	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Non titulaire	01/05/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Gruffaz	Cécile	Adjoint administratif principal 2ème classe	Contractuel	01/05/2019	Service des mairies d'arrondissement	Contrat recrutement
Rabatel	Mathilde	Rédacteur	Contractuel	01/04/2019	Musée d'Histoire de la Ville de Lyon	Recrutement complément temps partiel
Del Rey	Murielle	Adjoint technique principal 1ère classe	Titulaire	01/05/2019	Education	Réintégration
Lekhsime	Salma	Adjoint technique	Non titulaire	01/05/2019	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Mendes	M Hamed	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/05/2019	Logistique, garage et festivités	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Pognat	Océane	Adjoint technique	Non titulaire	01/05/2019	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Schintu	Florian	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/05/2019	Logistique, garage et festivités	Recrutement remplaçant agent en disponibilité

Centre communal d'action sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Nicod	Brigitte	Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	09/09/2018	CCAS	Intégration directe
Batal	Jalal	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	01/01/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Batal	Jalal	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	01/11/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Bendris	Carole	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	01/04/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant

Nom	Prénoms	grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Rakouby	Nabil	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	01/03/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Rakouby	Nabil	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	01/04/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Selmane	Karima	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Selmane	Karima	Adjoint technique	Contractuel	01/03/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Hoffstetter	Pascaline	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Ngo	Ngoc Thuy Ngo	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Hounsa	Jessyca	Infirmier en soins généraux de classe normale	Contractuel	01/01/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Yoh	Kre Elise	Adjoint technique	Contractuel	01/10/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Yoh	Kre Elise	Adjoint technique	Contractuel	01/12/2018	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Rakouby	Nabil	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	01/04/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Abdallah	Abdourohime	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Bensaad	Iman	Adjoint technique	Contractuel	15/03/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Tresallet	Lucie	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 06 au 10 mai 2019

DP 069 383 19 00975 déposée le 06 mai 2019 - Projet : Changement des menuiseries - Terrain : 6 rue Alfred de Musset Lyon 3ème Superficie du terrain : 4438 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 19 00976 déposée le 06 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue Terme Lyon 1er Superficie du terrain : 299 m² - Demandeur : Zinguerie du Rhône 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Mandataire : M. Theuriaux Patrick

DP 069 383 19 00977 déposée le 06 mai 2019 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 7 rue de la Métallurgie Lyon 3ème Superficie du terrain : 1710 m² - Demandeur : Mme Godard Bénédicte 13 Grande Rue 69540 Irigny

DP 069 383 19 00978 déposée le 06 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 54 rue Professeur Florence Lyon 3ème Superficie du terrain : 645 m² - Demandeur : M. Jarrier Julien 54 rue Professeur Florence 69003 Lyon

DP 069 387 19 00979 déposée le 06 mai 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 190 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 1685 m² - Demandeur : Euromaster 190 avenue Berthelot 69007 Lyon - Mandataire : M. De Wismes Laurent

DP 069 389 19 00980 déposée le 06 mai 2019 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 32 chemin des Charbottes Lyon 9ème Superficie du terrain : 835 m² - Demandeur : M. Mazuy Maxime 32 chemin des Charbottes 69009 Lyon

DP 069 384 19 00981 déposée le 06 mai 2019 - Projet : Changement de menuiseries et modification de toiture - Terrain : 1 rue Dumont D'Urville Lyon 4ème Superficie du terrain : 199 m² - Demandeur : M. Gardette Olivier 5 rue Childebert 69002 Lyon

DP 069 383 19 00982 déposée le 06 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 58 rue des Rancy Lyon 3ème Superficie du terrain : 398 m² - Demandeur : Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Bodin Yannick

DP 069 381 19 00983 déposée le 06 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2b rue Vaucanson Lyon 1er Superficie du terrain : 1520 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 384 19 00984 déposée le 06 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 place Commandant Arnaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 3457 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 382 19 00985 déposée le 06 mai 2019 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en bureaux - Terrain : 5 rue Henri IV Lyon 2ème Superficie du terrain : 403 m² - Demandeur : M. Amsellem Nathan 33 rue Soeur Bouvier 69005 Lyon

DP 069 385 19 00986 déposée le 07 mai 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 60 rue François Genin Lyon 5ème Superficie du terrain : 1463 m² - Demandeur : Mme Saint-Dizier Anne-Mayeul 67 boulevard des Castors 69005 Lyon

DP 069 383 19 00987 déposée le 07 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 54 cours du Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 488 m² - Demandeur : Cabinet de kinésithérapie du cours 54 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Bengoua Radouane

DP 069 385 19 00988 déposée le 07 mai 2019 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 8b rue de la Garenne Lyon 5ème Superficie du terrain : 638 m² - Demandeur : M. Bar Nicolas 8 b rue de la Garenne 69005 Lyon

DP 069 389 19 00989 déposée le 07 mai 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 48 rue de la Claire Lyon 9ème Superficie du terrain : 165 m² - Demandeur : M. Meunier Fabien 48 rue de la Claire 69009 Lyon

DP 069 385 19 00990 déposée le 07 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 29 rue Soeur Bouvier Lyon 5ème Superficie du terrain : 319 m² - Demandeur : Mme Milliet Lisa 29 rue Soeur Bouvier 69005 Lyon

DP 069 384 19 00991 déposée le 07 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 282 m² - Demandeur : Copro Fontaines 10 rue Dumont d'Urville 69004 Lyon - Mandataire : M. Fontaines Georges

DP 069 389 19 00992 déposée le 07 mai 2019 - Projet : Coupe et abattage d'arbres (2 érables) - Terrain : 18 - 34 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny Lyon 9ème Superficie du terrain : 15317 m² - Demandeur : Le Hameau des Vacques 50 - 54 cours Lafayette 69421 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Lesourd Guillaume

DP 069 384 19 00993 déposée le 07 mai 2019 - Projet : Modification d'un mur de clôture et installation d'un portail - Terrain : 37 rue Artaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 794 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 387 19 00994 déposée le 07 mai 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 311 m² - Demandeur : La Gryffe 5 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Mandataire : M. Colson Daniel

DP 069 383 19 00995 déposée le 07 mai 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 236 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 1162 m² - Demandeur : Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay D Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 385 19 00996 déposée le 07 mai 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 place Gerson Lyon 5ème Superficie du terrain : 192 m² - Demandeur : Flouttard Menuiseries 8 rue des Tables Claudiennes 69001 Lyon - Mandataire : M. Flouttard Laurent

DP 069 389 19 00997 déposée le 09 mai 2019 - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 4 m² - Terrain : 23 rue du Souvenir Lyon 9ème Superficie du terrain : 481 m² - Demandeur : Mme Maisonneuve Ariane 15 rue Laporte 69009 Lyon

DP 069 385 19 00998 déposée le 09 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue du Professeur Pierre Marion Lyon 5ème Superficie du terrain : 34273 m² - Demandeur : Mi Ly 8 1 rue de l'Antiquaille 69005 Lyon - Mandataire : M. Neveux Pierre

DP 069 387 19 00999 déposée le 09 mai 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 92 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 658 m² - Demandeur : Mme Dragin Hortense 68 rue Mathieu Dussurgey 69190 Saint-Fons

DP 069 389 19 01000 déposée le 09 mai 2019 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 18 m² - Terrain : 24 rue du Docteur Raffin Lyon 9ème Superficie du terrain : 615 m² - Demandeur : M. Thomasset Olivier 24 rue du Docteur Raffin 69009 Lyon

DP 069 386 19 01002 déposée le 09 mai 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 56 rue Duquesne Lyon 6ème Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : M. Guetaz Sylvain 56 rue Duquesne 69006 Lyon

DP 069 386 19 01003 déposée le 09 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 cours Lafayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 293 m² - Demandeur : M. Trillaud Pierre 19 cours La Fayette 69006 Lyon

DP 069 383 19 01004 déposée le 09 mai 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 62 rue du Lac Lyon 3ème Superficie du terrain : 865 m² - Demandeur : Mme Buffelan Pascale 62 rue du Lac 69003 Lyon

DP 069 383 19 01005 déposée le 10 mai 2019 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 123 avenue de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 1067 m² - Demandeur : M. Barrier Loïc 24 rue de Grenette 69002 Lyon

DP 069 384 19 01006 déposée le 10 mai 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 15 rue Jacques-Louis Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 241 m² - Demandeur : M. Léone Fabrice 15 rue Jacques-Louis Hénon 69004 Lyon

DP 069 381 19 01007 déposée le 10 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 rue Imbert Colomès Lyon 1er Superficie du terrain : 576 m² - Demandeur : Sci Chambon Sur La Colline 61 rue des Tables Claudiennes 69001 Lyon - Mandataire : M. Chambon Yannick

DP 069 386 19 01008 déposée le 10 mai 2019 - Projet : Ravalement de façades et réfection de toiture - Terrain : 43 - 45 rue Duquesne Lyon 6ème Superficie du terrain : 818 m² - Demandeur : Cabinet Dps 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fasollette Laurent

DP 069 385 19 01009 déposée le 10 mai 2019 - Projet : Réhabilitation d'un appartement - Terrain : 68 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 928 m² - Demandeur : M. Touret Jean-Marc 3 rue des Antonins 69005 Lyon

DP 069 387 19 01010 déposée le 10 mai 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 204 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 384 m² - Demandeur : Mme Loua Annie 204 avenue Berthelot 69007 Lyon

DP 069 385 19 01011 déposée le 10 mai 2019 - Projet : Aménagement intérieur d'un local commercial et réfection de devanture - Terrain : 13 quai Romain Rolland Lyon 5ème Superficie du terrain : 299 m² - Demandeur : Sas Giraud Pollet 13 quai Romain Rolland 69005 Lyon - Mandataire : M. Lionnet Michel

DP 069 383 19 01012 déposée le 10 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 76 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 436 m² - Demandeur : Au Goulot ! 1 cours La Fayette 69006 Lyon - Mandataire : M. Frisch Antoine

DP 069 386 19 01013 déposée le 10 mai 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 48 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 561 m² - Demandeur : Stratégie Voyage 48 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Mandataire : M. Giorgi Eric

DP 069 381 19 01014 déposée le 10 mai 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 24 montée Saint-Sébastien Lyon 1er Superficie du terrain : 403 m² - Demandeur : Numérobis Rénovation 117 avenue Paul Marcellin 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Léger Benjamin

DP 069 384 19 01015 déposée le 10 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7b rue Janin Lyon 4ème Superficie du terrain : 2379 m² - Demandeur : M. Dahan Eddy 32 rue Michel Dupeuble 69100 Villeurbanne

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 06 au 10 mai 2019

PC 069 388 15 00228 M01 déposé le 10 mai 2019 Modificatif - Projet : Réhabilitation et extension d'un bâtiment scolaire - Surface créée : 557 m² - Terrain : 25 rue Léo et Maurice Trouilhet Lyon 8ème Superficie du terrain : 1297 m² - Demandeur : Ogec Saint-Maurice 12 rue Saint-Maurice 69008 Lyon - Mandataire : M. Guillard Stéphane - Auteur : M. Barthe Sébastien 14 chemin des Vieilles Vignes 38200 Vienne

PC 069 387 16 00058 M02 déposé le 06 mai 2019 Modificatif - Projet : Démolitions, construction d'un ensemble immobilier de 113 logements et création de 115 aires de stationnement - Surface créée : 6196 m² - Terrain : 8 - 10 rue Lieutenant-Colonel Girard Lyon 7ème Superficie du terrain : 4523 m² - Demandeur : Sci Lyon 7-8-10 rue Lieutenant-Colonel Girard 127 avenue Charles de Gaulle 92207 Neuilly Sur Seine - Mandataire : M. Schneider Alexandre - Auteurs : Ateliers Régis Gachon 20 rue Gasparin 69002 Lyon Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 388 16 00172 M01 déposé le 07 mai 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 46 logements et création de 46 aires de stationnement - Surface créée : 2728 m² - Terrain : 90 - 92 avenue Général Frère Lyon 8ème Superficie du terrain : 1852 m² - Demandeur : Cogedim Grand Lyon 57 rue Servient 69003 Lyon - Mandataire : M. Vanot Matthieu - Auteur : Soho Architecture et Urbanisme 30 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02

PC 069 388 16 00408 M02 déposé le 10 mai 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de bureaux, une maison de santé, un local commercial et création de 30 aires de stationnement - Surface créée : 2967 m² - Terrain : Avenue Mermoz Lot 27 - Zac Mermoz Nord Lyon 8ème Superficie du terrain : 483 m² - Demandeur : Linkcity Sud-Est 905 rue d'Espagne 69124 Colombier-Saugnieu - Mandataire : M. Paire Rémy - Auteur : Soho Atlas 30 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02

PC 069 387 17 00141 M01 déposé le 09 mai 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de bureaux et d'artisanat avec création de 74 aires de stationnement - Surface créée : 6105 m² - Terrain : 31 - 33 rue Paul Duvivier Lyon 7ème Superficie du terrain : 7686 m² - Demandeur : SCCV Lyon Duvivier 1 123 rue du Château 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Leroux-Bastone Bénédicte - Auteur : Babylone Avenue Aagroup 20 A boulevard Eugène Deruelle 69432 Lyon Cedex 03

PC 069 388 18 00012 M01 déposé le 10 mai 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 33 logements avec création de 29 aires de stationnement - Surface créée : 2224 m² - Terrain : 130 rue Challemeil Lacour Lyon 8ème Superficie du terrain : 38707 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Bergereau Thierry - Auteur : Bamaa 16 rue Casimir Périer 69002 Lyon

PC 069 385 18 00215 M02 déposé le 09 mai 2019 Modificatif - Projet : Démolition partielle, construction d'une maison individuelle et création de deux aires de stationnement - Surface créée : 156 m² - Terrain : 136 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 906 m² - Demandeur :

M. Martin Fabrice 32 rue des Noyers 69005 Lyon - Auteur : M. Bede Paul 67 Grande Rue 38160 Saint-Marcellin

PC 069 382 19 00109 déposé le 06 mai 2019 - Projet : Démolition partielle, aménagement d'une salle de spectacles. - Terrain : 11 rue Dugas-Montbel Lyon 2ème Superficie du terrain : 167 m² - Demandeur : Association Réseau 13 rue Delandine 69002 Lyon - Mandataire : M. Garnier Lucas - Auteur : Link ArchitecteS 4 rue de la Bourse 69001 Lyon

PC 069 383 19 00110 déposé le 07 mai 2019 - Projet : Agrandissement d'une mezzanine avec modification de façade - Surface créée : 25 m² - Terrain : 182 rue de Créqui Lyon 3ème Superficie du terrain : 587 m² - Demandeur : Sci Rainbow In The Sky 182 rue de Créqui 69003 Lyon - Mandataire : M. Rouillon Christophe - Auteur : SG Architecte 25 rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 383 19 00111 déposé le 07 mai 2019 - Projet : Construction d'un immeuble de 30 logements avec création de 32 aires de stationnement - Surface créée : 2060 m² - Terrain : 116 rue Antoine Charial Lyon 3ème Superficie du terrain : 8745 m² - Demandeur : Cogedim Grand Lyon 57 rue Servient 69408 Lyon Cedex 3 - Mandataire : M. Petrozzi Romain - Auteur : Afaa Architecture 208 rue Garibaldi 69422 Lyon Cedex 03

PC 069 387 19 00112 déposé le 09 mai 2019 - Projet : Changement de destination d'un local industriel en bureaux et en local de service public ou d'intérêt collectif avec modification de façade - Terrain : 10 impasse des Chalets Lyon 7ème Superficie du terrain : 8187 m² - Demandeur : Taverne Gutenberg 10 impasse des Chalets 69007 Lyon - Mandataire : Mme d'Abouville Maia - Auteur : M. Graber Laurent 13 rue Creuzet 69007 Lyon

PC 069 388 19 00113 déposé le 09 mai 2019 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 12 logements avec création de 12 aires de stationnement - Surface créée : 899 m² - Terrain : Rue Valensaut - rue Viviani - rue Général André Lyon 8ème Superficie du terrain : 1170 m² - Demandeur : Pure Habitat 94 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Mandataire : Mme Viallet Agnès - Auteur : Exndo Architectures 3 rue Sainte-Marie des Terreaux 69001 Lyon

PC 069 388 19 00114 déposé le 09 mai 2019 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 43 logements avec création de 32 aires de stationnement - Surface créée : 2817 m² - Terrain : Rue Valensaut - rue Viviani - rue Général André Lyon 8ème Superficie du terrain : 1573 m² - Demandeur : Pure Habitat 94 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Mandataire : Mme Viallet Agnès - Auteur : Exndo Architectures 3 rue Sainte-Marie des Terreaux 69001 Lyon

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 06 au 10 mai 2019

US 069 383 19 00204 déposé le 06 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43,52 m² en cabinet de psychologue-psychothérapeute - Terrain : 7 rue de la Métallurgie Lyon 3ème Superficie du terrain : 1710 m² - Demandeur : Mme Godard Bénédicte 13 grande rue 69540 Irigny - Auteur : Régie Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69427 Lyon Cedex 03

US 069 385 19 00205 déposé le 06 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 24,70 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue de la Quarantaine Lyon 5ème Superficie du terrain : 187 m² - Demandeur : Mme Carbonnel Manon 38 cours de la Liberté 69003 Lyon - Auteur : Foncia 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 389 19 00206 déposé le 07 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 64 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 43 quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 378 m² - Demandeur : M. et Mme Boissin Muller Jean Bernard et Céline 29 cours Tolstoi 69100 Villeurbanne - Auteur : Régie de l'opéra - Oralia 50 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 381 19 00207 déposé le 07 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 55,69 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 Désirée Lyon 1er Superficie du terrain : 895 m² - Demandeur : Mme Chevrier Marie Laure 4 rue Désirée 69001 Lyon - Auteur : Nexity Point du Jour 51 avenue du Point du Jour 69005 Lyon

US 069 388 19 00208 déposé le 09 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 25,38 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 54 cours Albert Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 115 m² - Demandeur : M. Ben Sadoun David 141 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Auteur : Syndic One /Sergic 6 rue Konrad Adenauer 59290 Wasquehal

US 069 383 19 00209 déposé le 09 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 99 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 151 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 2527 m² - Demandeur : M. Breton Frédéric 41 avenue Tables des Pierres 69340 Francheville - Auteur : Régie Thiebaut 6 place Bellecour 69001 Lyon

US 069 382 19 00210 déposé le 10 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 31,20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue Grenette Lyon 2ème Superficie du terrain : 367 m² - Demandeur : M. Herrmann Sylvain 2 chemin de l'Indiennerie 69450 Saint Cyr au Mont d'Or - Auteur : Régie Carron 9 rue Grenette 69002 Lyon

US 069 386 19 00211 déposé le 10 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 34 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 41 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 271 m² - Demandeur : Mme Robert Anne 5 rue de la Martinière 69001 Lyon - Mandataire : Mme Severac Marion - Auteur : Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69427 Lyon Cedex 03

US 069 381 19 00212 déposé le 10 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32,80 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue Royale Lyon 1er Superficie du terrain : 768 m² - Demandeur : M. Carrier Alexis 3 rue Millon 69100 Villeurbanne - Auteur : Foncia 140 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06

US 069 383 19 00213 déposé le 10 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47,41 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue de la Bannière Lyon 3ème Superficie du terrain : 781 m² - Demandeur : Mme Alheritière Alice 104 rue Boileau 69006 Lyon - Auteur : Foncia Saint Antoine 4 quai Saint Antoine 69002 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 06 au 10 mai 2019

DP 069 382 16 02516 T01 Décision du 10 mai 2019 Transfert à Sci 6 Rue Franklin 6 rue Franklin 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un bureau en logement - Terrain : 6 rue Franklin Lyon 2ème

DP 069 383 19 00239 Décision du 07 mai 2019 à Orange Uprse Lyon 8 rue du Dauphiné 69454 Lyon Cedex 03 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 2 rue Saint Théodore Lyon 3ème

DP 069 389 19 00296 Décision du 10 mai 2019 à M. Ferry Tristan 12 bis rue Louis Bouquet 69009 Lyon - Projet : Construction d'une piscine et modification de clôture - Terrain : 12 bis rue Louis Bouquet Lyon 9ème

DP 069 381 19 00563 Décision du 10 mai 2019 à Le Marmaris 5 rue Puits Gaillot 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5 rue Puits Gaillot Lyon 1er

DP 069 381 19 00637 Décision du 10 mai 2019 à Lugdunum Capital 10 -12 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 18 rue Sainte-Catherine Lyon 1er

DP 069 382 19 00810 Décision du 10 mai 2019 à Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69316 Lyon Cedex 04 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 60 rue Victor Hugo Lyon 2ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 06 au 10 mai 2019

PC 069 383 11 00383 M03 - Arrêté du 10 mai 2019 Modificatif à Sci Utei 64-66 avenue Lacassagne 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition d'un bâtiment. Construction d'un immeuble de 69 logements et création de 82 aires de stationnement - Surface créée : 4473 m² - Terrain : 64B-64-66 avenue Lacassagne Lyon 3ème

PC 069 384 13 00436 M03 - Arrêté du 10 mai 2019 Modificatif à Scv « Le Dinandier » 91 cours Lafayette 69006 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 13 logements collectifs et 2 logements individuels. Création de 23 aires de stationnement. Démolition du bâti existant. - Surface créée : 1216 m² - Terrain : 15 - 17 - 19 rue Claudius Linossier Lyon 4ème

PC 069 385 16 00433 M01 - Arrêté du 10 mai 2019 Modificatif à M. Djefal Samir 61 rue de la Garenne 69005 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 238 m² - Terrain : 61 rue de la Garenne Lyon 5ème

PC 069 383 16 00460 M03 - Arrêté du 10 mai 2019 Modificatif à Sas Lyon 3 Lafayette 5860 rue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 91 logements, d'une résidence sociale de 47 logements (foyer jeunes travailleurs), de bureaux, d'un centre culturel et de commerces avec création de 182 aires de stationnement - Surface créée : 17154 m² - Terrain : 222 cours Lafayette Lyon 3ème

PC 069 388 17 00042 M01 - Arrêté du 10 mai 2019 Modificatif à Mme Kiraly Coutat Hélène 10 rue Léo et Maurice Trouilhet 69008 Lyon - Projet : Surélévation et extension d'une maison individuelle avec construction d'une piscine - Surface créée : 107 m² - Terrain : 10 rue Léo et Maurice Trouilhet Lyon 8ème

PC 069 387 17 00134 M01 - Arrêté du 10 mai 2019 Modificatif à Mandelaure Immo 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment, changement de destination de commerce en bureaux et construction d'un immeuble de bureaux - Surface créée : 5473 m² - Terrain : 47 avenue Berthelot Lyon 7ème

PC 069 386 17 00208 M01 - Arrêté du 10 mai 2019 Modificatif à Société Hospitalière d'Assurance Mutuelles 18 rue Edouard Rochet 69372 Lyon Cedex 08 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble, changement de destination de logements en bureaux et modification de façade - Surface créée : 420 m² - Terrain : 109 rue Tête d'Or Lyon 6ème

PC 069 388 17 00401 M01 - Arrêté du 06 mai 2019 Modificatif à Ministère de l'Intérieur Préfecture 69 20 rue de l'Espérance 69405 Lyon Cedex 03 - Projet : Réaménagement intérieur d'un bâtiment et modification de façade - Terrain : 133 rue Bataille Lyon 8ème

PC 069 384 18 00002 T01 - Arrêté du 10 mai 2019 Transfert à Mme Seauve Marion 8 passage Cuzin 69004 Lyon - Projet : Changement de destination partiel d'un local commercial en logement avec modification de façade et réaménagement d'une cour intérieure - Terrain : 4 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème

PC 069 387 18 00305 - Arrêté du 10 mai 2019 à SIAB 8 rue Abraham Bloch 69007 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, de locaux d'activités, crèche, restaurant d'entreprise et création de 264 aires de stationnement - Surface créée : 25300 m² - Terrain : 8 rue Abraham Bloch Lyon 7ème

PC 069 387 18 00333 - Arrêté du 10 mai 2019 à Handy Lyon Rhône 62 cours Albert Thomas 69008 Lyon - Projet : Extension de bureaux - Surface créée : 61 m² - Terrain : 213 rue de Gerland Lyon 7ème

PC 069 384 18 00380 - Arrêté du 10 mai 2019 à Mme Roth Dit Bettoni Sophie 23 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement avec changement de menuiseries - Terrain : 43 rue du Mail Lyon 4ème

PC 069 385 18 00428 - Arrêté du 10 mai 2019 à M. Martins Michael 7 allée de Candolle 69110 Sainte-Foy-les-Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 128 m² - Terrain : 10 rue Henriette Lyon 5ème

PC 069 385 19 00051 - Arrêté du 10 mai 2019 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac - CS 33569 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Réhabilitation de bâtiments publics - Surface créée : 43 m² - Terrain : 6 rue de l'Antiquaille Lyon 5ème

PC 069 383 19 00066 - Arrêté du 10 mai 2019 à M. Chouraqui Raphaël 16 rue François Villon 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 48 m² - Terrain : 28 rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème

PC 069 384 19 00077 - Arrêté du 10 mai 2019 à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Projet : Construction d'un immeuble de 13 logements et création de 8 aires de stationnement - Surface créée : 845 m² - Terrain : 9 - 11 rue Valentin Couturier Lyon 4ème

Permis de démolir délivrés pendant la période du 06 au 10 mai 2019

PD 069 387 18 00033 - Arrêté du 10 mai 2019 à Ville de Lyon Direction de la construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 146 avenue Berthelot Lyon 7ème

PD 069 388 19 00005 - Arrêté du 10 mai 2019 à Scv Lyon 8 - Rue Croix-Barret 57 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Démolition de bâtiments - Terrain : Route de Vienne - rue Croix-Barret Lyon 8ème

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 13 au 17 mai 2019

DP 069 384 19 01016 déposée le 13 mai 2019 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 2 rue d'Isly Lyon 4ème Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : Numerobis Renovation 117 avenue Paul Marcellin 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Leger Benjamin

DP 069 385 19 01017 déposée le 13 mai 2019 - Projet : Construction d'un garage - Surface créée : 20 m² - Terrain : 10 rue de la Garenne Lyon 5ème Superficie du terrain : 885 m² - Demandeur : M. Pers Julien 10 rue de la Garenne 69005 Lyon

DP 069 389 19 01018 déposée le 13 mai 2019 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 64 rue Pierre Audry Lyon 9ème Superficie du terrain : 1085 m² - Demandeur : Cellnex 1 avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres - Mandataire : Mme Guinet Sylvie

DP 069 387 19 01019 déposée le 13 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 80 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 453 m² - Demandeur : Eurl Birglin 80 rue de Marseille 69007 Lyon - Mandataire : Mme Birglin Agathe

DP 069 387 19 01020 déposée le 13 mai 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 47b rue Jaboulay Lyon 7ème Superficie du terrain : 228 m² - Demandeur : Mme Mandin Christiane 105 rue d'Anvers 69007 Lyon

DP 069 381 19 01021 déposée le 13 mai 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 2 Grande rue des Feuillants Lyon 1er Superficie du terrain : 125 m² - Demandeur : Mordhor Immobilier Meuble 18 rue Joseph Serlin 69001 Lyon - Mandataire : M. Grandclement Patrice

DP 069 381 19 01022 déposée le 13 mai 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 2 Grande rue des Feuillants Lyon 1er Superficie du terrain : 125 m² - Demandeur : Mordhor Immobilier Meuble 18 rue Joseph Serlin 69001 Lyon - Mandataire : M. Grandclement Patrice

DP 069 381 19 01023 déposée le 13 mai 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 6 rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 320 m² - Demandeur : Ceditoul 4 route de Launaguet 31240 l'Union - Mandataire : M. De Bisschop Marc

DP 069 386 19 01024 déposée le 13 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 418 m² - Demandeur : Camaieu International 211 avenue Jules Brame 59054 Roubaix Cedex 01 - Mandataire : M. Pilton Franck

DP 069 388 19 01025 déposée le 13 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 103 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 224 m² - Demandeur : Pralus Lyon 32 rue de Brest 69002 Lyon - Mandataire : M. Pralus François

DP 069 389 19 01026 déposée le 13 mai 2019 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 6 place du Marché Lyon 9ème Superficie du terrain : 5109 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 383 19 01027 déposée le 13 mai 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 40 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 149 m² - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 381 19 01028 déposée le 13 mai 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 place Croix Paquet Lyon 1er Superficie du terrain : 424 m² - Demandeur : Régie Caverivière 2 rue Masaryk 69009 Lyon - Mandataire : Mme Blandin Hilde

DP 069 389 19 01029 déposée le 13 mai 2019 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 75 rue du Bourbonnais Lyon 9ème Superficie du terrain : 1483 m² - Demandeur : Imnavin 30 rue du 35ème Régiment 69500 Bron - Mandataire : M. Wittlin Vincent

DP 069 383 19 01030 déposée le 14 mai 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 15 rue Roposte Lyon 3ème Superficie du terrain : 417 m² - Demandeur : M. Coupe Antoine 15 rue Roposte 69003 Lyon

DP 069 386 19 01031 déposée le 14 mai 2019 - Projet : Aménagement de voirie - Terrain : Cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 3220 m² - Demandeur : Metropole de Lyon Dducv Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Urbaine 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

DP 069 386 19 01033 déposée le 14 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 35 rue Félix Jacquier Lyon 6ème Superficie du terrain : 257 m² - Demandeur : Immo de France 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : Compagnie Immobilière Forez-Velay

DP 069 383 19 01034 déposée le 14 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 236 rue Garibaldi Lyon 3ème Superficie du terrain : 250 m² - Demandeur : Immo de France 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : Compagnie Immobilière Forez-Velay

DP 069 388 19 01035 déposée le 14 mai 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 76 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 401 m² - Demandeur : Entreprise Bouvard 49 avenue Lefèvre 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Bouvard Eric

DP 069 384 19 01036 déposée le 14 mai 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 103 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 12946 m² - Demandeur : Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins 69229 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Mme Geindre Catherine

DP 069 386 19 01037 déposée le 14 mai 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 163 cours La Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 460 m² - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Chardon Guillaume

DP 069 383 19 01038 déposée le 14 mai 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 32 rue Eugène Deruelle Lyon 3ème Superficie du terrain : 43173 m² - Demandeur : Decathlon France 4 boulevard de Mons 59500 Douai - Mandataire : M. Metton Jean-Philippe

DP 069 382 19 01039 déposée le 14 mai 2019 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 13 m² - Terrain : 33 rue Séguin Lyon 2ème Superficie du terrain : 346 m² - Demandeur : Mme Chalancon Lydie 33 rue Séguin 69009 Lyon

DP 069 382 19 01040 déposée le 14 mai 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 33 rue Séguin Lyon 2ème Superficie du terrain : 346 m² - Demandeur : Mme Chalancon Lydie 33 rue Séguin 69009 Lyon

DP 069 383 19 01041 déposée le 15 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue du Général Brulard Lyon 3ème Superficie du terrain : 247 m² - Demandeur : Mme Desormeaux Cécile 3 rue du Général Brulard 69003 Lyon

DP 069 389 19 01042 déposée le 15 mai 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 48 rue des Docteurs Cordiers Lyon 9ème Superficie du terrain : 1742 m² - Demandeur : Holding Garage Saint-Rambert 48 rue des Docteurs Cordiers 69009 Lyon - Mandataire : M. Peret Aurélien

DP 069 389 19 01043 déposée le 15 mai 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 9 rue Littré Lyon 9ème Superficie du terrain : 325 m² - Demandeur : Mme Barnett Isabelle 9 rue Littré 69009 Lyon

DP 069 389 19 01044 déposée le 15 mai 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue de la Claire Lyon 9ème Superficie du terrain : 1766 m² - Demandeur : Elygestion 2 rue de la Claire 69009 Lyon - Mandataire : M. Gratessolle Michel

DP 069 389 19 01045 déposée le 15 mai 2019 - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 4 m² - Terrain : 23 rue du Souvenir Lyon 9ème Superficie du terrain : 481 m² - Demandeur : Mme Maisonneuve Ariane 15 rue Laporte 69009 Lyon

DP 069 381 19 01046 déposée le 15 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 rue Mulet Lyon 1er Superficie du terrain : 898 m² - Demandeur : Big Mamma 28 rue d'Aboukir 75002 Paris - Mandataire : M. Alessandrini Etienne

DP 069 386 19 01047 déposée le 15 mai 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 43 boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 1746 m² - Demandeur : Sas Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Mandataire : M. Le Ny Arnaud

DP 069 386 19 01048 déposée le 16 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 51 rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 7025 m² - Demandeur : SCP de Notaires 51 rue Bugeaud 69006 Lyon - Mandataire : M. Sylvestre Pierre-Yves

DP 069 387 19 01049 déposée le 16 mai 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 63 - 65 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 673 m² - Demandeur : Mme Tissier Claudine 47 rue Lortet 69007 Lyon

DP 069 381 19 01050 déposée le 16 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain : 717 m² - Demandeur : Focaccia 71 b rue des Aqueducs 69005 Lyon - Mandataire : M. Thiollier Antoine

DP 069 382 19 01051 déposée le 16 mai 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 37 quai Saint-Antoine Lyon 2ème Superficie du terrain : 253 m² - Demandeur : Mme Guillaume Cécile 37 quai Saint-Antoine 69002 Lyon

DP 069 386 19 01052 déposée le 16 mai 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 17 avenue du Maréchal Foch Lyon 6ème Superficie du terrain : 550 m² - Demandeur : Hello Participations 4 place des Terreaux 69001 Lyon - Mandataire : M. Santullo Stéphane

DP 069 382 19 01053 déposée le 16 mai 2019 - Projet : Aménagement de voirie - Terrain : Rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 1459 m² - Demandeur : Metropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

DP 069 387 19 01054 déposée le 16 mai 2019 - Projet : Aménagement d'une place - Terrain : Place de l'Ecole Lyon 7ème Superficie du terrain : 2568 m² - Demandeur : Metropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

DP 069 384 19 01055 déposée le 16 mai 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 impasse Gord Lyon 4ème Superficie du terrain : 3780 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 19 01056 déposée le 16 mai 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue Sergent Blandan Lyon 1er Superficie du terrain : 655 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 382 19 01057 déposée le 16 mai 2019 - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 20 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 468 m² - Demandeur : Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay-d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 385 19 01058 déposée le 17 mai 2019 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 56 rue Pauline Jaricot Lyon 5ème Superficie du terrain : 15285 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB 5-9 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 383 19 01059 déposée le 17 mai 2019 - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 18 m² - Terrain : 122 cours du Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 166 m² - Demandeur : M. Conte Sébastien 122 cours du Docteur Long 69003 Lyon

DP 069 389 19 01060 déposée le 17 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 20 quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 670 m² - Demandeur : L.M.O. Sarl 7 impasse des Bretons 60800 Rocquemont - Mandataire : M. Rabateau Olivier

DP 069 386 19 01061 déposée le 17 mai 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 71 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 502 m² - Demandeur : Régie Caverivière 2 rue Masaryk 69009 Lyon - Mandataire : Mme Blandin Hilde

DP 069 386 19 01062 déposée le 17 mai 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 134 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 461 m² - Demandeur : Regionale Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon - Mandataire : M. Tessier Teddy

DP 069 384 19 01063 déposée le 17 mai 2019 - Projet : Modification de façade, ravalement de façade et réfection de toiture - Terrain : 7 rue Ribot Lyon 4ème Superficie du terrain : 374 m² - Demandeur : M. Calejero David 7 rue Ribot 69004 Lyon

DP 069 382 19 01064 déposée le 17 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 103 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 101 m² - Demandeur : Maier Joaillier 101 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Mandataire : M. Maier Jean-Louis

DP 069 387 19 01065 déposée le 17 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 23 avenue Debourg Lyon 7ème Superficie du terrain : 4030 m² - Demandeur : Restaurant Ali Baba 23 avenue Debourg 69007 Lyon - Mandataire : M. Yoksul Mustafa

DP 069 387 19 01066 déposée le 17 mai 2019 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 28 rue du Lieutenant-Colonel Girard Lyon 7ème Superficie du terrain : 17195 m² - Demandeur : Mme Ranchet Annick 9 rue de l'Asile 42740 Saint-Paul-en-Jarez

DP 069 384 19 01067 déposée le 17 mai 2019 - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 21 rue des Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 387 m² - Demandeur : CMT Toitures 21 chemin de la vie Guerse 69680 Chassieu - Mandataire : Mme Brosse Verica

DP 069 384 19 01068 déposée le 17 mai 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 rue Hermann Sabran Lyon 4ème Superficie du terrain : 162 m² - Demandeur : M. Catcel Philippe 7 rue Hermann Sabran 69004 Lyon

DP 069 383 19 01070 déposée le 17 mai 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain :

492 m² - Demandeur : Certa Toiture 409 Petit Chemin du Bordelan 69400 Villefranche-Sur-Saône - Mandataire : Mme Gonin Laurianne
 DP 069 386 19 01071 déposée le 17 mai 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 90 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : La Compagnie des circuits courts 108 cours Gambetta 69007 Lyon - Mandataire : M. Segalat Laurent
 DP 069 389 19 01072 déposée le 17 mai 2019 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 17 - 23 rue Jean Zay Lyon 9ème Superficie du terrain : 21847 m² - Demandeur : Vilogia 27 rue Maurice Flandin 69003 Lyon - Mandataire : M. Labrosse Cédric

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué Permis de construire déposés pendant la période du 13 au 17 mai 2019

PC 069 388 18 00176 M01 déposé le 13 mai 2019 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment. Construction d'un immeuble de 22 logements et création de 22 aires de stationnement - Surface créée : 1482 m² - Terrain : 100 rue Marius Berliet Lyon 8ème Superficie du terrain : 456 m² - Demandeur : Icade Promotion 18 rue Général Mouton Duvernet 69487 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Gibeaux Eric - Auteur : Urban' Spirit 38 avenue Leclerc 69007 Lyon

PC 069 383 18 00294 M02 déposé le 15 mai 2019 Modificatif - Projet : Rénovation et extension d'une maison en 2 logements - Surface créée : 164 m² - Terrain : 18 rue Antoine Lavolette Lyon 3ème Superficie du terrain : 1094 m² - Demandeur : Les Villas Lavolette 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick - Auteur : Silvy-Leligois Mathieu 145 rue de l'Ollagnière 42410 ST Michel Sur Rhône

PC 069 383 18 00294 T01 déposé le 15 mai 2019 Transfert - Projet : Rénovation et extension d'une maison en 2 logements - Surface créée : 164 m² - Terrain : 18 rue Antoine Lavolette Lyon 3ème Superficie du terrain : 1094 m² - Demandeur : Les Villas Lavolette 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick - Auteur : Silvy-Leligois Mathieu 145 rue de l'Ollagnière 42410 St Michel sur Rhône

PC 069 384 19 00077 M01 déposé le 15 mai 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 13 logements et création de 15 aires de stationnement - Surface créée : 845 m² - Terrain : 9-11 rue Valentin Couturier Lyon 4ème Superficie du terrain : 315 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Pena Felipe - Auteur : Mme Foucras Marie-Odile 62 Quai Charles De Gaulle 69006 Lyon

PC 069 383 19 00115 déposé le 13 mai 2019 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement avec modification de façade - Terrain : 20 rue de l'Eglise Lyon 3ème Superficie du terrain : 722 m² - Demandeur : N&N Montage et Développement 8 chemin des Combes 69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Nurier Laurent - Auteur : Dank Architectes 5 quai Jean-Jacques Rousseau 69350 La Mulatière

PC 069 389 19 00116 déposé le 15 mai 2019 - Projet : Construction de 5 maisons individuelles et création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 577 m² - Terrain : 59 rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème Superficie du terrain : 1446 m² - Demandeur : Artea Participation 28 route du Mont Thou 69270 Saint-Romain-Au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Lambert Julien - Auteur : M. Payen Jérôme 4 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 387 19 00117 déposé le 15 mai 2019 - Projet : Aménagement intérieur d'un local commercial - Surface créée : 1731 m² - Terrain : 28 rue Salomon Reinach Lyon 7ème Superficie du terrain : 6461 m² - Demandeur : Leroy Merlin France Rue Chanzy-Lezennes 59712 Lille Cedex 09 - Mandataire : Mme Beun Stéphanie - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Masset CS 10711 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 384 19 00118 déposé le 16 mai 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Terrain : 5 rue Bely Lyon 4ème Superficie du terrain : 297 m² - Demandeur : M. Billamboz Sylvain 3 rue Hector Berlioz 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Auteur : M. Efoe Arnaud 22 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon

PC 069 387 19 00119 déposé le 16 mai 2019 - Projet : Démolition de bâtiments. Construction d'un ensemble immobilier de 99 logements et création de 79 aires de stationnement - Surface créée : 6304 m² - Terrain : 134 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 5190 m² - Demandeur : SCI Berthelot 14 place des Loges 13090 Aix en Provence - Mandataire : M. Farudja Patrick - Auteur : BBC & Associés 129 rue de la Poudrette 69120 Vaulx-En-Velin

PC 069 387 19 00120 déposé le 17 mai 2019 - Projet : Modification de façade et réaménagement intérieur - Terrain : 2 avenue du Château Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 1157 m² - Demandeur : Groupe Aries 25 boulevard Jules Carteret 69007 Lyon - Mandataire : M. Mantega Marco - Auteur : Mme Marciano Eva 132 rue de Turenne 75003 Paris

PC 069 386 19 00121 déposé le 17 mai 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade, changement de menuiseries et création d'une mezzanine - Surface créée : 15 m² - Terrain : 43 rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 442 m² - Demandeur : M. Rendu Hubert 293 rue Garibaldi 69007 Lyon

PC 069 384 19 00122 déposé le 17 mai 2019 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 19 logements et création de 19 aires de stationnement - Surface créée : 1274 m² - Terrain : 9 rue de la Tour du Pin Lyon 4ème Superficie du terrain : 414 m² - Demandeur : SCI Rhône 22 -24 rue de Bellevue 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : M. Barry Romain - Auteur : Agréga Architectes Sas M. Greiss Gabriel 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 13 au 17 mai 2019

PD 069 387 19 00018 déposé le 14 mai 2019 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 8 rue de Dole Lyon 7ème Superficie du terrain : 8291 m² - Demandeur : Compagnie Nationale du Rhône 1 rue Chalon sur Saône 69007 Lyon - Mandataire : M. Cervantes Marc

Changements d'usages déposés pendant la période du 13 au 17 mai 2019

US 069 383 19 00214 déposé le 13 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 19,77 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 place Ferrandière Lyon 3ème Superficie du terrain : 3529 m² - Demandeur : M. Valois Stéphane 14 rue Branly 69100 Villeurbanne - Auteur : Immo De France Rhone Alpes 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 388 19 00215 déposé le 14 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 18,27 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 petite rue de Monplaisir Lyon 8ème Superficie du terrain : 3098 m² - Demandeur : Mme Delhorme Ariane Chemin de Saint Cyr à Poleyieux 69450 Saint Cyr au Mont d'Or - Auteur : Confiance Immobilier 44 cours Gambetta 69007 Lyon

US 069 387 19 00216 déposé le 14 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 44 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 144 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 370 m² - Demandeur : M. Leger Paulin Domaine du Breuillard 18140 Sevry - Auteur : PGI 19 rue de la République 69150 Decines-Charpieu

US 069 382 19 00217 déposé le 15 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 49,33 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Casimir Perier Lyon 2ème Superficie du terrain : 30 m² - Demandeur : M. Schirmer Xavier 23 rue du Bas 92000 Nanterre - Auteur : Immo De France 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 383 19 00218 déposé le 15 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 55 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 257 rue Vendôme Lyon 3ème Superficie du terrain : 1112 m² - Demandeur : M. Richard Nicolas 1 rue Henri Reynaud 13290 Aix en Provence - Mandataire : Appart'Ambiance M. Pastouret - Auteur : Régie Mouton 5 rue Commandant Dubois 69003 Lyon

US 069 389 19 00219 déposé le 17 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28 m² en cabinet de psychologie - Terrain : 31 rue de la Claire Lyon 9ème Superficie du terrain : 488 m² - Demandeur : Mme Maubant Natalia 27 allée des Lilas 69380 Chasselay

US 069 381 19 00220 déposé le 17 mai 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 29 m² en location meublée de courte

durée - Terrain : 18 rue Sainte Catherine Lyon 1er Superficie du terrain : 171 m² - Demandeur : Mme Mergui Sarah 32 rue Ferrandière 69002 Lyon - Auteur : Oralia 11 /12 place Jules Ferry 69006 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 13 au 17 mai 2019

DP 069 381 18 02489 Décision du 16 mai 2019 à Régie Carron 9 rue Grenette 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 rue Pizay Lyon 1er

DP 069 383 18 02569 Décision du 13 mai 2019 à Orneo 4 rue de la République 69001 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Surface créée : 108 m² - Terrain : 49 rue Servient Lyon 3ème

DP 069 383 18 02571 Décision du 13 mai 2019 à Orneo 4 rue de la République 69001 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Surface créée : 51 m² - Terrain : 49 rue Servient Lyon 3ème

DP 069 383 19 00079 Décision du 16 mai 2019 à M. Sreouna Mustapha 2 allée Georges Clouzot 69100 Villeurbanne - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 384 19 00167 Décision du 16 mai 2019 à Saveurs Gourmandes 3 place de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 385 19 00277 Décision du 14 mai 2019 à M. Delmas Martin 13 impasse de Tourvielle 69005 Lyon - Projet : Construction d'un abri de jardin - Terrain : 13 impasse de Tourvielle Lyon 5ème

DP 069 385 19 00297 Décision du 14 mai 2019 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69005 Lyon - Projet : Aménagement d'une piste cyclable - Terrain : 1 à 41 quai Fulchiron / Pont Bonaparte Lyon 5ème

DP 069 386 19 00302 Décision du 16 mai 2019 à Mme Dumas Monique 19 cours Lafayette 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade et modification de toiture - Terrain : 19 cours Lafayette Lyon 6ème

DP 069 382 19 00344 Décision du 14 mai 2019 à Régie Galyo SA 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture et façade - Terrain : 23 quai Gailleton Lyon 2ème

DP 069 389 19 00375 Décision du 16 mai 2019 à Groupe Variance Ingenierie Be 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne Cedex - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 75 rue du Bourbonnais Lyon 9ème

DP 069 387 19 00385 Décision du 14 mai 2019 à M. Richez Antoine 6 rue Tourville 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Tourville Lyon 7ème

DP 069 385 19 00425 Décision du 14 mai 2019 à M. Rissoan Richard 8 rue Soeur Janin 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 8 rue Soeur Janin Lyon 5ème

DP 069 385 19 00436 Décision du 16 mai 2019 à Mirl 137 chemin Pelet 69390 Vernaison - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue des Antonins Lyon 5ème

DP 069 384 19 00443 Décision du 16 mai 2019 à SCI de la Baie 174 boulevard de la Croix-Rousse 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un bureau en 2 logements - Terrain : 161 boulevard de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 381 19 00465 Décision du 14 mai 2019 à M. Curtat Marcel 2 chemin de la Mère aux Chèvres 42114 Machezal - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue des Fantasques Lyon 1er

DP 069 389 19 00468 Décision du 16 mai 2019 à Peeters 49 avenue Pablo Picasso 69512 Vaulx en Velin Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 32 rue Marietton Lyon 9ème

DP 069 386 19 00476 Décision du 14 mai 2019 à M. Mangin Antoine 93 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 93 rue Tronchet Lyon 6ème

DP 069 386 19 00493 Décision du 14 mai 2019 à Cabinet Strem 32 rue Barreme 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 115 rue Tronchet Lyon 6ème

DP 069 384 19 00504 Décision du 16 mai 2019 à Restaurant Mr Edgar 4 b rue Belfort 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue Joséphin Souлары Lyon 4ème

DP 069 382 19 00532 Décision du 14 mai 2019 à SCI Alpi Invest 8 rue Guynemer 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 3 rue de Castries Lyon 2ème

DP 069 382 19 00551 Décision du 16 mai 2019 à Citya Barioz 5 cours Bayard 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue Confort Lyon 2ème

DP 069 381 19 00556 Décision du 16 mai 2019 à M. Serban Adrian 8 rue Magneval 69001 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Surface créée : 13 m² - Terrain : 8 RUE Magneval Lyon 1er

DP 069 389 19 00559 Décision du 14 mai 2019 à Foncia Saint Antoine 4 quai Saint Antoine 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème

DP 069 384 19 00581 Décision du 17 mai 2019 à Credit Mutuel Lyon Croix Rousse 143 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 141 boulevard de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 383 19 00612 Décision du 14 mai 2019 à Magnum 36 allée Claude Dumont 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 180 rue de Créqui Lyon 3ème

DP 069 383 19 00617 Décision du 14 mai 2019 à Keystone Lafayette 11 rue Jean Mermoz 75008 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 92 cours Lafayette Lyon 3ème

DP 069 382 19 00619 Décision du 16 mai 2019 à M. Durantet Bertrand 11 rue Emile Zola 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 rue Emile Zola Lyon 2ème

DP 069 389 19 00623 Décision du 14 mai 2019 à Grand Lyon HabitaT 2 place de Francfort 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en local commercial - Terrain : 3 - 9 rue Louis Loucheur Lyon 9ème

DP 069 383 19 00635 Décision du 13 mai 2019 à Mme Veuge Marie Hélène 161 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 161 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 382 19 00642 Décision du 14 mai 2019 à FSE Ainay 40 19 rue D'Auvergne 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 40 rue des remparts d'Ainay Lyon 2ème

DP 069 382 19 00643 Décision du 14 mai 2019 à FSI Ainay 40 19 rue d'Auvergne 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 40 rue des remparts d'Ainay Lyon 2ème

DP 069 382 19 00644 Décision du 14 mai 2019 à FSE Ainay 40 13 rue d'Auvergne 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 40 rue des remparts d'Ainay Lyon 2ème

DP 069 382 19 00645 Décision du 14 mai 2019 à Sarl Nocnoc 19 rue d'Auvergne 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 55 rue de la Bourse Lyon 2ème

DP 069 382 19 00646 Décision du 14 mai 2019 à FSE Rent 19 rue d'Auvergne 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 12 rue Tupin Lyon 2ème

DP 069 383 19 00651 Décision du 14 mai 2019 à M. Baey Arnaud 118 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 118 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème

DP 069 384 19 00667 Décision du 16 mai 2019 à SCI B et L 2 rue Sainte Hippolyte 69008 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 116 rue Jacques Louis Hénon Lyon 4ème

DP 069 381 19 00676 Décision du 16 mai 2019 à SCI 7CJ 7 rue de la Platière 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement

en bureaux - Terrain : 7 rue de la Platière Lyon 1er

DP 069 385 19 00678 Décision du 16 mai 2019 à M. Collin Guillaume 21 rue de la Garenne 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 21 rue de la Garenne Lyon 5ème

DP 069 385 19 00682 Décision du 16 mai 2019 à Ville de Lyon DGTB Secteur 5-9 69205 Lyon cedex 01 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 231 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème

DP 069 383 19 00692 Décision du 13 mai 2019 à Cabinet Infirmier Lyonnais 89 rue Paul Bert 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 89 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 386 19 00702 Décision du 14 mai 2019 à Fondation Fourvière 8 place de Fourvière 69005 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 59 avenue du Maréchal Foch Lyon 6ème

DP 069 384 19 00703 Décision du 16 mai 2019 à M. Viot Matthieu 9 rue Lebrun 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue Lebrun Lyon 4ème

DP 069 388 19 00709 Décision du 13 mai 2019 à Cuisinella 8 lotissement des arcades 38540 Heyrieux - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 58 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème

DP 069 382 19 00711 Décision du 16 mai 2019 à PL Fianances 26 chemin de Nely 69380 Dommartin - Projet : Modification de façade - Terrain : 93 rue Président Edouard Herriot Lyon 2ème

DP 069 385 19 00714 Décision du 16 mai 2019 à Nexity 87 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : modification de façade - Terrain : 2 place du Petit Collège Lyon 5ème

DP 069 383 19 00717 Décision du 13 mai 2019 à SCI Charles de Foucauld 6 rue Bara 69003 Lyon - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 6 rue Bara Lyon 3ème

DP 069 389 19 00723 Décision du 14 mai 2019 à Plénitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 66 - 72 rue Pierre Audry Lyon 9ème

DP 069 383 19 00725 Décision du 13 mai 2019 à M. Brunel Guillaume 25 rue Feuillat 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade et réfection de toiture - Terrain : 25 rue Feuillat Lyon 3ème

DP 069 382 19 00727 Décision du 14 mai 2019 à Restovigo 14 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2ème

DP 069 383 19 00728 Décision du 14 mai 2019 à SCI 25 cours Albert Thomas 25 cours Albert Thomas 69003 Lyon - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 25 cours Albert Thomas Lyon 3ème

DP 069 382 19 00731 Décision du 14 mai 2019 à SCI Lyon 2 47 b avenue Hoche 75008 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 47 rue de la République Lyon 2ème

DP 069 384 19 00746 Décision du 16 mai 2019 à SCI Roberty 49 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Réfection d'une devanture - Terrain : 27b cours d'Herbouville Lyon 4ème

DP 069 386 19 00748 Décision du 14 mai 2019 à M. Delov Dimitar 98 rue Bugeaud 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 98 rue Bugeaud Lyon 6ème

DP 069 381 19 00749 Décision du 14 mai 2019 à Mme Esteve Anne 4 place Sathonay 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 place Sathonay Lyon 1er

DP 069 386 19 00751 Décision du 14 mai 2019 à Plénitude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 129 rue des Charmettes Lyon 6ème

DP 069 387 19 00755 Décision du 13 mai 2019 à Mme Rouanet Maud 13 rue Saint-Jérôme 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 19 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème

DP 069 386 19 00760 Décision du 14 mai 2019 à M. Barcel Vanik 18 rue Lavoisier 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 75 cours Vitton Lyon 6ème

DP 069 384 19 00763 Décision du 16 mai 2019 à ACB 2 rue Claude-Joseph Bonnet 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue Claude-Joseph Bonnet Lyon 4ème

DP 069 384 19 00767 Décision du 16 mai 2019 à SCI Ker Ebré 4 83 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 83 boulevard de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 383 19 00768 Décision du 16 mai 2019 à M. Baey Arnaud 118 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Surface créée : 69 m² - Terrain : 23 cours du Docteur Long Lyon 3ème

DP 069 382 19 00772 Décision du 14 mai 2019 à Mme Aïn Inès 11 rue du Plat 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 2 rue Paul Lintier Lyon 2ème

DP 069 381 19 00773 Décision du 14 mai 2019 à Mme Lepercq Delphine 4 rue de la Martinière 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue de la Martinière Lyon 1er

DP 069 382 19 00778 Décision du 14 mai 2019 à Restaurant La Voute 11 place Antonin Gourju 69002 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 11 place Antoine Gourju Lyon 2ème

DP 069 382 19 00783 Décision du 14 mai 2019 à Entreprise Jacquet Za du Rocher 38780 Estrablin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue Childebert Lyon 2ème

DP 069 381 19 00798 Décision du 14 mai 2019 à Queues de Castor 2 chemin du Tetou 03110 ST Pont - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 44 rue Sergent Blandan Lyon 1er

DP 069 381 19 00806 Décision du 14 mai 2019 à M. Depoutot Benoit 18 rue Pouteau 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 rue Pouteau Lyon 1er

DP 069 383 19 00814 Décision du 16 mai 2019 à Mme Bonneville Alice 8 rue Guilloud 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et toiture, et changement de menuiseries - Terrain : 8 rue Guilloud Lyon 3ème

DP 069 383 19 00815 Décision du 16 mai 2019 à M. Perbet Jacques 12 rue Lamartine 69003 Lyon - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 12 rue Lamartine Lyon 3ème

DP 069 383 19 00821 Décision du 13 mai 2019 à M. Teulieres Olivier 45 avenue Lacassagne 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 45 avenue Lacassagne Lyon 3ème

DP 069 384 19 00831 Décision du 17 mai 2019 à Le Vitis Bar 8 rue Grataloup 69004 Lyon - Projet : remise en peinture de devanture - Terrain : 131 boulevard de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 381 19 00835 Décision du 16 mai 2019 à M. Gaume Pierre 13 rue Raymond 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue Raymond Lyon 1er

DP 069 383 19 00842 Décision du 13 mai 2019 à Les Papouilles de Montchat 1 place Saint-Charles 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 place Saint-Charles Lyon 3ème

DP 069 381 19 00845 Décision du 16 mai 2019 à Mme Froidure Inès 5 b rue Saint-Bruno 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Saint-Bruno Lyon 1er

DP 069 388 19 00854 Décision du 15 mai 2019 à Mme Adjoumani Adjoua 84 rue Marius Berliet 69008 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 84 rue Marius Berliet Lyon 8ème

DP 069 382 19 00864 Décision du 16 mai 2019 à Monoprix Exploitation 14 rue Marc Bloch 92116 Clichy - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 38 rue Tupin Lyon 2ème

DP 069 387 19 00869 Décision du 13 mai 2019 à Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 36 rue Chevreul Lyon 7ème

DP 069 389 19 00896 Décision du 14 mai 2019 à Torrefaction Papillons 10 rue Roger Salengro 69009 Lyon - Projet : Remise en peinture de

devanture - Terrain : 20 Grande rue de Vaise Lyon 9ème

DP 069 387 19 00924 Décision du 14 mai 2019 à M. Launay Brice 19 rue de la Thibaudière 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 49 rue de la Thibaudière Lyon 7ème

DP 069 383 19 00925 Décision du 16 mai 2019 à Mme Gorrad Marie Helise 8 rue Jules Massenet 69003 Lyon - Projet : Modification de portail - Terrain : 8 rue Jules Massenet Lyon 3ème

DP 069 388 19 00926 Décision du 16 mai 2019 à M. Berge Augustin 150 rue Bataille 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 150 rue Bataille Lyon 8ème

DP 069 383 19 00960 Décision du 16 mai 2019 à M. Bretecher Gilles 6 rue du Manoir 35235 Thorigne Fouillard - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue Bara Lyon 3ème

DP 069 383 19 00975 Décision du 13 mai 2019 à Ville de Lyon Direction Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Changement des menuiseries - Terrain : 6 rue Alfred de Musset Lyon 3ème

DP 069 385 19 00986 Décision du 16 mai 2019 à Mme Saint-Dizier Anne-Mayeul 67 boulevard des Castors 69005 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 60 rue François Genin Lyon 5ème

DP 069 389 19 00992 Décision du 16 mai 2019 à Le Hameau des Vacques 50 -54 cours Lafayette 69421 Lyon Cedex 03 - Projet : Coupe et abattage d'arbres (2 érables) - Terrain : 18-34 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny Lyon 9ème

Permis d'aménager délivrés pendant la période du 13 au 17 mai 2019

PA 069 385 19 00002 - Arrêté du 16 mai 2019 à Sytral 21 boulevard Vivier Merle 69487 Lyon Cedex 03 - Projet : Réhabilitation d'un espace public - Terrain : Place Saint Paul Lyon 5ème

PA 069 381 19 00003 - Arrêté du 16 mai 2019 à Ville de Lyon Direction de l'éclairage urbain 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : Montée du Perron - Place Chardonnet Lyon 1er

Permis de construire délivrés pendant la période du 13 au 17 mai 2019

PC 069 387 14 00185 M05 - Arrêté du 16 mai 2019 Modificatif à SCI Saint Michel 2015 61 rue Duquesne 69006 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment et construction d'un immeuble de 13 logements, d'un local commercial et création de 14 aires de stationnement - Surface créée : 946 m² - Terrain : 25 rue Saint-Michel Lyon 7ème

PC 069 383 15 00381 M03 - Arrêté du 16 mai 2019 Modificatif à Jardin Bertille 169 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 18 logements et 18 places de stationnement. - Surface créée : 1083 m² - Terrain : 297-299 rue Paul Bert Lyon 3ème

PC 069 387 16 00110 M01 - Arrêté du 16 mai 2019 Modificatif à SCCV HZR7 12 rue Dominique Vincent 69542 Champagne au Mont d'Or - Projet : Démolition totale. Construction d'un hébergement hôtelier de 169 chambres et création de 78 aires de stationnement. - Surface créée : 5826 m² - Terrain : 3 - 9 rue Professeur Zimmermann Lyon 7ème

PC 069 383 16 00203 M01 - Arrêté du 16 mai 2019 Modificatif à M. Hausseguy Jean-Baptiste 241 Ter avenue Lacassagne 69003 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 132 m² - Terrain : 241 avenue de Lacassagne Lyon 3ème

PC 069 389 16 00240 T01 - Arrêté du 16 mai 2019 Transfert à aliade habitat 173 avenue Jean Jaurès 69364 Lyon cedex 07 - Projet : Construction d'un bâtiment de 29 logements, d'un local commercial, d'un établissement recevant du public et création de 30 aires de stationnement - Surface créée : 2815 m² - Terrain : 80 rue des Docks Lyon 9ème

PC 069 383 17 00046 M02 - Arrêté du 15 mai 2019 Modificatif à SCCV To Lyon 59 rue Yves Kermen 92100 boulogne billancourt - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de bureaux, hôtel, commerces, parc de stationnement et d'une place basse - Surface créée : 82293 m² - Terrain : 45 boulevard Marius Vivier Merle Lyon 3ème

PC 069 387 17 00141 M01 - Arrêté du 16 mai 2019 Modificatif à SCCV Lyon Duvivier 1 123 rue du Château 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Construction de deux bâtiments de bureaux et d'artisanat avec création de 74 aires de stationnement - Surface créée : 5756 m² - Terrain : 31 - 33 rue Paul Duvivier Lyon 7ème

PC 069 381 18 00351 - Arrêté du 16 mai 2019 à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 30 logements, de bureaux et création de 41 aires de stationnement - Surface créée : 2661 m² - Terrain : 5 rue Pouteau Lyon 1er

PC 069 389 18 00416 - Arrêté du 15 mai 2019 à M. Yotzov Georgi 34 rue Albert Falsan 69009 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 180 m² - Terrain : 30 rue Fayolle Lyon 9ème

PC 069 385 19 00005 - Arrêté du 16 mai 2019 à M. Chhang Veng Thong 34 rue Ferrandière 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en 3 logements et création de 4 aires de stationnement avec démolition des appentis - Surface créée : 308 m² - Terrain : 7 quai des Etroits Lyon 5ème

PC 069 385 19 00011 - Arrêté du 16 mai 2019 à Mme Joly Isabelle 4 rue Soeur Janin 69005 Lyon - Projet : Démolition partielle et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 52 m² - Terrain : 4 rue Soeur Janin Lyon 5ème

PC 069 383 19 00071 - Arrêté du 16 mai 2019 à M. Biffi Jean-Philippe 42 rue Antonin Perrin 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Surface créée : 31 m² - Terrain : 6 cours Richard Vitton Lyon 3ème

PC 069 384 19 00077 M01 - Arrêté du 16 mai 2019 Modificatif à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Projet : Construction d'un immeuble de 13 logements et création de 15 aires de stationnement - Surface créée : 845 m² - Terrain : 9-11 rue Valentin Couturier Lyon 4ème

PC 069 389 19 00080 - Arrêté du 14 mai 2019 à Mme Papini Marie Deborah 130 avenue du 25ème Régiment des Tirailleurs Sénégalais 69009 Lyon - Projet : Démolition et construction d'une maison individuelle - Surface créée : 147 m² - Terrain : 128 avenue du 25ème Régiment des Tirailleurs Sénégalais Lyon 9ème